



TRIPLEFLAG

PRECIOUS METALS

**États financiers consolidés de
Triple Flag Precious Metals Corp.**

**pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024
(en dollars américains)**

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de Triple Flag Precious Metals Corp. (« Triple Flag ») est responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens donné à ce terme dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis dans sa version modifiée.

La direction de Triple Flag, en collaboration avec le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025. La direction de Triple Flag a effectué une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en utilisant les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO »). D'après cette évaluation, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est efficace au 31 décembre 2025.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025 a été auditée par PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, tel qu'il est indiqué dans son rapport inclus dans les présentes.

/s/ Sheldon Vanderkooy

Sheldon Vanderkooy, Chef de la direction

/s/ Eban Bari

Eban Bari, Chef des finances

Le 18 février 2026



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Triple Flag Precious Metals Corp.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Triple Flag Precious Metals Corp. et de ses filiales (la « Société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que des états consolidés du résultat global, des tableaux consolidés des flux de trésorerie et des états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, y compris les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est une question soulevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou qui doit être communiquée au comité d'audit et qui i) est liée à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour laquelle nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication de la question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur celle-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Évaluation des indices de dépréciation des intérêts miniers

Comme il est décrit aux notes 3, 4 et 11 des états financiers consolidés, la valeur comptable des intérêts miniers s'élevait à 1 894 M\$ au 31 décembre 2025. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue s'il existe des indices que la valeur comptable des intérêts miniers pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un indice de dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »). La direction considère que chaque accord de flux de revenu des intérêts miniers ou accord de redevances constitue une UGT distincte, qui représente le plus bas niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres participations. La direction porte des jugements importants lorsqu'elle détermine s'il existe un indice de dépréciation, notamment, de tout changement important ayant un effet négatif sur : i) les estimations de la production future, ii) les prix actuels et prévus de la marchandise, iii) les tendances économiques et sectorielles et iv) les autres informations pertinentes liées à l'exploitant.

Les principaux éléments nous ayant amenés à déterminer que la mise en œuvre de procédures liées à l'évaluation des indices de dépréciation des intérêts miniers constituait une question critique de l'audit sont les suivants : i) les jugements importants posés par la direction au moment de déterminer si les indices de dépréciation exigent la réalisation d'une analyse de dépréciation et ii) un degré élevé de jugement, d'effort et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'examen des évaluations faites par la direction des indices de dépréciation liés à des changements importants dans la production future, les prix actuels et prévus de la marchandise, les tendances sectorielles ou économiques, et les autres informations pertinentes liées à l'exploitant.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés aux évaluations faites par la direction des indices de dépréciation des intérêts miniers. Ces procédures consistaient également, entre autres, à évaluer le caractère raisonnable des évaluations faites par la direction des indices de dépréciation pour un échantillon de flux de revenu des intérêts miniers et d'accords de redevances, liés à des changements défavorables majeurs sur : i) les estimations de la production future, ii) les prix actuels et prévus de la marchandise, iii) les tendances sectorielles ou économiques et iv) les autres informations pertinentes liées à l'exploitant en prenant en considération : i) la performance actuelle et passée des flux de revenu des intérêts miniers et des accords de redevances; ii) la cohérence avec les données externes pour le marché et le secteur d'activité; iii) les informations mises à la disposition du public ou les informations pertinentes de l'exploitant et iv) la cohérence avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 18 février 2026

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2018.

Triple Flag Precious Metals Corp.
États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre (en milliers de dollars américains)

	2025	2024
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	71 284 \$	36 245 \$
Créances d'exploitation et autres (note 8)	22 772	16 953
Stocks (note 9)	4 665	3 835
Intérêts aurifères payés d'avance et autres (note 10)	33 537	14 252
Placements (note 10)	17 421	3 010
Impôt sur le résultat à recevoir	—	1 066
Prêt	3 118	284
Actifs courants	152 797	75 645
Intérêts miniers (note 11)	1 894 470	1 646 634
Intérêts aurifères payés d'avance et autres (note 10)	57 478	35 287
Impôt différé (note 20)	5 870	8 446
Prêt	—	1 500
Autres actifs	2 863	2 467
Actifs non courants	1 960 681	1 694 334
TOTAL DE L'ACTIF	2 113 478 \$	1 769 979 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 13)	35 073 \$	23 090 \$
Impôt sur le résultat à payer	3 495	3 718
Obligation locative	379	318
Passifs courants	38 947	27 126
Impôt différé (note 20)	20 071	2 934
Obligation locative	1 084	1 373
Autres passifs non courants (note 21)	8 159	2 826
Passifs non courants	29 314	7 133
Capitaux propres		
Capital-actions (note 22)	1 864 823	1 744 341
Bénéfices non distribués (déficit)	164 950	(23 773)
Autres	15 444	15 152
	2 045 217	1 735 720
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 113 478 \$	1 769 979 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration,

/s/ Sheldon Vanderkooy

Sheldon Vanderkooy, administrateur

/s/ Susan Allen

Susan Allen, administratrice

Triple Flag Precious Metals Corp.
États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars américains, sauf les données par action)

	2025	2024
Produits des activités ordinaires (note 26)	388 704 \$	268 991 \$
Coût des ventes		
Coût des ventes, compte non tenu de l'amortissement pour épuisement	(46 531)	(38 227)
Amortissement pour épuisement	(79 255)	(75 554)
Marge brute	262 918	155 210
Frais d'administration généraux (note 15)	(30 452)	(21 755)
Frais d'expansion des affaires (note 15)	(5 648)	(3 405)
Reprises de pertes de valeur (pertes de valeur) et pertes de crédit attendues (note 12)	4 300	(148 034)
Autres charges (note 13)	(10 299)	—
Résultat d'exploitation	220 819	(17 984)
Augmentation de la juste valeur des placements et des intérêts aurifères payés d'avance et autres (note 10)	46 233	12 775
Profit sur la cession d'intérêts miniers (note 11)	6 710	—
Charges financières, montant net (note 16)	(3 459)	(5 073)
Initiatives en matière de développement durable	(531)	(903)
(Pertes) profits de change	(414)	181
Autres charges	—	(1 766)
Autres produits	48 539	5 214
Résultat avant impôt	269 358	(12 770)
Charge d'impôt sur le résultat (note 20)	(29 353)	(10 314)
Résultat net	240 005 \$	(23 084) \$
Résultat par action (note 29)		
De base	1,18 \$	(0,11) \$
Dilué	1,18 \$	(0,11) \$
Résultat net	240 005 \$	(23 084) \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés dans le résultat net dans les périodes futures :		
Augmentation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie	1 493 \$	— \$
Recouvrement d'impôt lié aux variations de la juste valeur des instruments dérivés	(396)	—
Autres éléments du résultat global	1 097	—
Total du résultat global	241 102 \$	(23 084) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Triple Flag Precious Metals Corp.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre
(en milliers de dollars américains)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Résultat net	240 005 \$	(23 084) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Amortissement pour épuisement	79 255	75 554
Coût des ventes hors trésorerie des intérêts aurifères payés d'avance et autres (note 10)	19 149	16 919
Amortissement	323	346
(Reprises de pertes de valeur) pertes de valeur et pertes de crédit attendues	(4 300)	148 034
Profit sur la cession d'intérêts miniers	(6 710)	—
Augmentation de la juste valeur des placements, des intérêts aurifères payés d'avance et autres (note 10)	(46 233)	(12 775)
Charge de rémunération fondée sur des actions	292	422
Charge d'impôt sur le résultat	29 353	10 314
Charges financières et autres coûts, montant net	3 873	4 991
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant fonds de roulement et impôt	315 007	220 721
Impôt sur le résultat payé, montant net	(11 577)	(6 992)
Variation du fonds de roulement (note 28)	9 402	(226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	312 832	213 503
Activités d'investissement		
Acquisition d'intérêts miniers (note 11)	(218 619)	(57 489)
Produit de la cession d'intérêts miniers	2 000	366
Produit de la vente de placements	2 017	3 083
Recouvrement (acquisition) de prêts	4 300	(14 639)
Acquisition d'intérêts aurifères payés d'avance, de placements et autres (note 10)	(7 669)	(13 281)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(217 971)	(81 960)
Activités de financement		
Produit de l'émission de titres d'emprunt (note 14)	113 000	63 000
Remboursements sur les emprunts (note 14)	(113 000)	(120 000)
Produit de l'exercice d'options sur actions	146	1 758
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(9 013)	(8 917)
Dividendes payés (note 22)	(45 845)	(43 279)
Remboursements et paiement d'intérêts sur l'obligation locative	(457)	(431)
Paieement d'intérêts et autres	(3 056)	(4 731)
Frais d'émission de titres d'emprunt	(1 633)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(59 858)	(112 600)
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	36	(77)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	35 039	18 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	36 245	17 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	71 284 \$	36 245 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Triple Flag Precious Metals Corp.
États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars américains, sauf les données par action)	Actions ordinaires	Capital- actions	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2024	201 353 962	1 749 180 \$	46 831 \$	— \$	14 730 \$	1 810 741 \$
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	473 081	(163)	—	—	—	(163)
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du régime d'achat d'actions automatique (« RAAA ») (note 22)	(615 200)	(4 676)	(4 241)	—	—	(8 917)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	422	422
Résultat net	—	—	(23 084)	—	—	(23 084)
Dividendes	—	—	(43 279)	—	—	(43 279)
Solde au 31 décembre 2024	201 211 843	1 744 341 \$	(23 773) \$	— \$	15 152 \$	1 735 720 \$
Au 1^{er} janvier 2025	201 211 843	1 744 341 \$	(23 773) \$	— \$	15 152 \$	1 735 720 \$
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	204 634	(1 253)	—	—	—	(1 253)
Actions émises en faveur des actionnaires d'Orogen	5 633 629	125 311	—	—	—	125 311
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du RAAA (note 22)	(518 300)	(3 576)	(5 437)	—	—	(9 013)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	292	292
Résultat net	—	—	240 005	—	—	240 005
Dividendes	—	—	(45 845)	—	—	(45 845)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	1 097	—	1 097
Reclassement des réserves de couverture au coût des actifs acquis	—	—	—	(1 097)	—	(1 097)
Solde au 31 décembre 2025	206 531 806	1 864 823 \$	164 950 \$	— \$	15 444 \$	2 045 217 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

1. Nature des activités

Triple Flag Precious Metals Corp. (« **TF Precious Metals** ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 10 octobre 2019. TF Precious Metals est domiciliée au Canada, et l'adresse de son siège social est la suivante : 161 Bay Street, Suite 4535, Toronto (Ontario), M5J 2S1, Canada.

Les états financiers consolidés de TF Precious Metals pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 comprennent les comptes de TF Precious Metals et ceux de ses filiales entièrement détenues (collectivement, la « **Société** » ou « **Triple Flag** »).

La Société est une société de redevances et de flux de métaux précieux. Ses produits des activités ordinaires sont générés en grande partie par un portefeuille diversifié de biens miniers situés en Australie, au Canada, en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Mexique, en Mongolie, au Pérou, en Afrique du Sud et aux États-Unis.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de TF Precious Metals et de ses filiales ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « **normes IFRS de comptabilité** »). Aucune nouvelle norme comptable entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025 n'a eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2025. La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration de TF Precious Metals (le « **conseil** ») le 18 février 2026.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives résumées ci-après ont été appliquées de la même manière à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a. Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de TF Precious Metals et ceux de ses filiales entièrement détenues. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Le contrôle est défini comme étant le pouvoir que détient un investisseur sur une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables provenant de l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les résultats des filiales sont pris en compte dans les résultats financiers consolidés de la Société à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition et jusqu'à la date de leur sortie ou de la perte du contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de présentation de l'information financière que la Société mère et selon les mêmes méthodes comptables. Les soldes, les transactions, les produits et les charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Le tableau qui suit présente les principales filiales de la Société et leur emplacement géographique au 31 décembre 2025.

Entité	Emplacement	Participation
Triple Flag International Ltd.	Bermudes	100 %
TF R&S Canada Ltd.	Canada	100 %
TF Australia Holdings Ltd.	Canada	100 %
Triple Flag Nevada Inc.	Canada	100 %
Maverix Metals Inc.	Canada	100 %
Maverix Metals (Australia) Pty Ltd.	Australie	100 %
Maverix Metals (Nevada) Inc.	États-Unis	100 %

b. Monnaies étrangères

La monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société est le dollar américain. La monnaie de fonctionnement de chacune des filiales de la Société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. En raison des facteurs mentionnés ci-dessous, la monnaie de fonctionnement de chaque entité est le dollar américain :

- Les produits des activités ordinaires sont fondés sur des marchandises qui sont négociées sur des marchés actifs et qui sont libellées en dollars américains;
- La composante trésorerie des coûts des ventes est liée à des cours de marchandises qui sont libellées en dollars américains;
- La stratégie de gestion du capital de la Société vise à conserver la majeure partie de ses soldes de trésorerie en dollars américains;
- Les capitaux sont réunis en dollars américains;
- La majeure partie des placements sont faits en dollars américains.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères aux cours de change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global. Les actifs et les passifs non monétaires résultant des transactions libellées en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change historiques en vigueur à la date de chaque transaction.

c. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse et des dépôts à court terme dont la durée initiale est d'au plus 90 jours, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

d. Stocks

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Les métaux précieux livrés aux termes d'un contrat d'achat et de vente de métaux précieux, d'un contrat sur l'or payé d'avance ou d'un contrat sur d'autres métaux sont comptabilisés dans les stocks à la date de la livraison. Le montant comptabilisé au titre des stocks comprend les paiements en trésorerie continus effectués par la Société aux termes du contrat, le montant inscrit à l'actif au titre de l'épuisement associé au métal qui a été livré en vertu du droit à des flux de revenu et la juste valeur du métal livré au titre d'un contrat sur l'or payé d'avance ou d'un autre type de contrat. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

e. Intérêts miniers

Généralités

Les intérêts miniers désignent des accords de flux de revenu pour lesquels un règlement est requis pour la livraison d'un pourcentage de la production de métaux précieux d'une mine, et des accords de redevances. Les intérêts miniers que détient la Société se composent principalement d'intérêts dans des mines en production et des mines au stade de la mise en valeur et d'exploration. Les actifs productifs sont ceux qui génèrent des produits d'exploitation pour la Société ou qui devraient en générer au cours du prochain exercice. Les projets au stade de la mise en valeur sont ceux qui ne sont pas encore productifs, mais pour lesquels, de l'avis de la direction, la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales peuvent être démontrées. Les actifs au stade de l'exploration représentent des participations dans des projets dont la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction des ressources minérales ne peuvent être démontrées. Les intérêts miniers dans des actifs au stade de la production et de mise en valeur sont comptabilisés au coût et sont inscrits à l'actif à titre d'immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée conformément à IAS 16 *Immobilisations corporelles* (« **IAS 16** »). Ils sont ultérieurement évalués au coût diminué du cumul des amortissements pour épuisement et du cumul des pertes de valeur. Les projets au stade de l'exploration sont comptabilisés et inscrits à l'actif conformément à IFRS 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales* (« **IFRS 6** »).

Le coût d'un intérêt minier englobe le prix d'achat ainsi que les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'intérêt. Si une acquisition vise plus d'une marchandise, la répartition du coût de chaque marchandise est fondée sur les flux de trésorerie relatifs actualisés attendus et modélisés de chaque marchandise visée par l'entente sur la durée de vie des flux de revenu.

Les coûts d'acquisition des ressources récupérables, qui comprennent les réserves minérales et les ressources minérales, sont comptabilisés comme des actifs assujettis à l'amortissement pour épuisement à la date d'acquisition. Les ressources minérales sont converties en réserves minérales sur la base du jugement et selon les taux de conversion historiques de l'exploitant de la mine (les « **ressources converties** »).

La Société utilise les facteurs suivants pour évaluer la faisabilité technique et la viabilité commerciale :

- Géologie et ressources minérales : évaluation de l'emplacement, de la quantité, de la teneur ou de la qualité, de la continuité et d'autres caractéristiques géologiques d'un gisement minéral, des estimations et des interprétations de preuves et de connaissances géologiques précises, y compris l'échantillonnage.
- Réserves minérales : examen de tous les facteurs modificateurs pertinents pour déterminer les réserves minérales; ces facteurs comprennent notamment des facteurs liés à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux infrastructures, à l'économie, au marketing et aux aspects légaux, ainsi que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Études techniques : état et portée des études techniques, plus précisément l'étude de faisabilité, l'étude de faisabilité préliminaire et les évaluations économiques préliminaires, dans le contexte de ce qui précède.

Lors de l'acquisition d'un intérêt minier, celui-ci est affecté selon son potentiel d'exploration. La valeur associée au potentiel d'exploration correspond à la valeur qui excède celle des réserves prouvées et probables ainsi que des ressources converties au moment de l'acquisition. Cette valeur fait partie de la catégorie des valeurs non assujetties à l'amortissement pour épuisement jusqu'au moment où elle est transférée à la catégorie des valeurs assujetties à l'amortissement pour épuisement. Les renseignements mis à jour sur les réserves minérales et les ressources minérales obtenus des exploitants des biens servent à évaluer le montant devant être converti des intérêts non

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

assujettis à l'amortissement pour épuisement aux intérêts assujettis à l'amortissement pour épuisement. Si le coût d'un intérêt minier comprend une contrepartie éventuelle, cette dernière est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans le coût de l'intérêt minier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en réduction du coût de l'intérêt minier acquis.

Amortissement pour épuisement

Les intérêts miniers dans des mines en production sont amortis pour épuisement en fonction des livraisons de métaux précieux aux termes de l'accord de flux ou en fonction du paiement de redevances aux termes des accords de redevances au-delà de la part attribuable à la Société du total estimé des ressources récupérables qui seront produites par la mine. La durée de vie des biens miniers est estimée à l'aide de modèles de durée de vie de la mine (« **DVM** ») spécifiquement associés aux biens miniers qui comprennent les réserves minérales et les ressources minérales, les ressources minérales devant être converties en réserves minérales en fonction du jugement et des taux de conversion historiques obtenus par l'exploitant minier. Si aucun modèle de DVM n'est disponible pour un bien minier, la Société utilise les renseignements accessibles au public sur l'intérêt minier pour estimer la durée de vie du bien et la part des ressources minérales que la Société prévoit convertir en réserves minérales. Si les modèles de DVM et les états des réserves minérales et des ressources minérales accessibles au public ne sont pas disponibles, l'amortissement pour épuisement est fondé sur la meilleure estimation de la Société des volumes devant être livrés aux termes du contrat. La Société s'appuie sur les informations auxquelles elle a droit dans le cadre de contrats avec des exploitants et sur l'information accessible au public sur les réserves et les ressources minérales fournies par les exploitants des intérêts miniers productifs. Toute modification des taux d'amortissement pour épuisement est comptabilisée de manière prospective comme étant un changement d'estimation.

L'amortissement pour épuisement des projets au stade de mise en valeur et d'exploration commence au lancement des activités génératrices de produits.

Dépréciation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la direction détermine s'il existe des indices de dépréciation, c'est-à-dire des indices que la valeur comptable des intérêts miniers pourrait ne pas être recouvrable (les « **indices de dépréciation** »). La direction détermine également si des indices de dépréciation relatifs à une perte de valeur comptabilisée antérieurement se sont résorbés en tout ou en partie. S'il existe un indice de dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« **UGT** »). La direction considère que chaque accord de flux de revenu lié à l'intérêt minier ou accord de redevances constitue une UGT distincte, qui représente le plus bas niveau pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres participations, conformément à IAS 36 *Dépréciation d'actifs* (« **IAS 36** »).

La direction porte des jugements importants lorsqu'elle détermine s'il existe un indice de dépréciation, notamment, sans s'y limiter, de tout changement important ayant un effet négatif sur : i) les estimations de la production future et des réserves et ressources des exploitants, ii) les prix actuels et prévus de la marchandise, iii) les tendances économiques et sectorielles et iv) les autres informations pertinentes liées à l'exploitant.

Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, la valeur comptable d'une UGT est ramenée à sa valeur recouvrable estimative si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimative.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

La valeur recouvrable de l'UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur recouvrable, la Société se fonde sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, puisqu'en général, celle-ci sera supérieure ou égale à la valeur d'utilité. La meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie est la valeur attestée par un cours sur un marché actif ou la valeur attestée par un accord de vente irrévocable. Dans les cas où ni l'une ni l'autre n'existe, la juste valeur diminuée des coûts de sortie est fondée sur la meilleure estimation disponible qui reflète le montant que la Société pourrait recevoir pour l'UGT dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale. Lorsqu'elle le juge approprié, la Société applique la valeur d'utilité, qui est calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus devant être obtenus d'une UGT. Les pertes de valeur sont incluses au poste « Pertes de valeur et pertes de crédit attendues » des états consolidés du résultat global.

Une perte de valeur est reprise s'il existe un indicateur qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué depuis le moment où elle a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises seulement dans la mesure où la valeur recouvrable dépasse la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment.

Conformément à IFRS 6, les projets au stade de l'exploration sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices de dépréciation. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Lorsque les projets au stade de l'exploration sont reclassés (au stade de développement ou au stade de production), le projet est soumis à un test de dépréciation. Toute perte de valeur qui en résulte est comptabilisée dans les états consolidés du résultat global.

f. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt que la Société s'attend à payer ou à recouvrer à l'égard du résultat imposable ou de la perte fiscale de la période, établi selon les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs établie aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins fiscales.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard de ce qui suit :

- Les différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a aucune incidence sur le bénéfice (la perte) comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale);
- Les différences temporaires liées aux investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société peut contrôler le moment auquel la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

g. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires comprennent les produits des activités ordinaires tirés de la vente des marchandises reçues aux termes de droits à des flux de revenu et d'autres intérêts connexes et les produits des activités ordinaires tirés des droits de redevances. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de métaux précieux ou la réception de redevances minières dans le cours normal des activités de la Société.

En ce qui concerne les intérêts liés aux flux de revenu, les intérêts aurifères payés d'avance et autres contrats de livraison de métaux, l'or, l'argent et les diamants acquis auprès de l'exploitant de la mine sont vendus par la Société à des clients externes. La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de ces ventes lorsque le contrôle sur les marchandises est transféré au client. La Société transfère le contrôle sur la marchandise à la date à laquelle celle-ci est livrée et inscrite au compte de l'acheteur, soit la date à laquelle le titre de propriété de la marchandise et les risques et avantages inhérents à sa propriété sont transférés au client et à partir de laquelle celui-ci peut décider de l'utilisation de la marchandise et bénéficier de la quasi-totalité des avantages qui y sont liés. Le prix de transaction de ces ventes est fixé à la date de livraison en fonction du prix de la marchandise; le paiement du prix de transaction est généralement exigible au moment de la livraison.

En ce qui concerne les droits à des redevances, soit l'exploitant vend des marchandises à ses clients en vertu de contrats établis pour l'intérêt minier sur lequel les droits à des redevances sont détenus, soit des produits des activités ordinaires sont tirés d'autres droits à des redevances connexes. La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de ces ventes lorsque le contrôle sur les marchandises est transféré, passant de l'exploitant de la mine au client. Le transfert de contrôle se produit lorsque l'exploitant du bien minier livre la marchandise au client. C'est alors que les risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au client et que la Société acquiert un droit inconditionnel au paiement aux termes de l'accord de redevances. Les produits des activités ordinaires tirés des accords de redevances sont comptabilisés au prix de transaction convenu dans l'accord conclu avec l'exploitant de chaque bien minier. Le prix de transaction représente le pourcentage des produits bruts liés à la marchandise vendue, moins les coûts contractuellement admissibles, le cas échéant, aux termes de l'accord de redevances. Il peut arriver que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour établir une estimation raisonnable des produits des activités ordinaires; dans pareil cas, la comptabilisation des produits des activités ordinaires est différée jusqu'à ce que la direction puisse formuler une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

h. Coût des ventes, compte non tenu de l'amortissement pour épuisement

Le coût des ventes, compte non tenu de l'amortissement pour épuisement, est comptabilisé au prix payé à l'exploitant aux termes de la convention d'achat pertinente, y compris les stocks livrés au titre d'un intérêt aurifère payé d'avance.

i. Instruments financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Société lorsque celle-ci devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués de la manière précisée ci-après.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est comptabilisé à la juste valeur et est classé par la suite dans l'une ou l'autre des catégories d'évaluation suivantes : coût amorti; investissement en instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« **JVAERG** »); et juste valeur par le biais du résultat net (« **JVRN** »). Le classement dépend du modèle économique que la Société suit pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers.

Tous les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. Les achats normalisés sont des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat qui impose la livraison des actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné.

a) Instrument d'emprunt

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions suivantes et qu'il n'est pas désigné comme étant à JVRN :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Les produits d'intérêts, les profits et les pertes de change ainsi que les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Les profits et les pertes sur décomptabilisation sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances d'exploitation (exception faite des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance) et les prêts.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Les créances d'exploitation représentent les montants à recevoir des clients en contrepartie des biens vendus ou des services rendus dans le cours normal des activités. Elles doivent toutes être réglées dans une période de 60 jours et sont donc classées comme courantes. Les créances d'exploitation sont initialement comptabilisées au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle, sauf si elles comprennent des composantes de financement importantes, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur. La Société détient les créances d'exploitation afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et, par conséquent, elle les évalue ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers qui sont détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts) et en vue de la vente sont évalués à la JVAERG. Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères permettant de les classer au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN.

b) Intérêt aurifère payé d'avance et autres

La Société achète certaines quantités estimatives d'or et d'argent en versant un acompte initial qui est comptabilisé à titre d'intérêt aurifère payé d'avance ou autre. Les intérêts aurifères payés d'avance et autres répondent à la définition d'un actif financier conformément aux normes relatives aux instruments financiers et sont classés à la JVRN. La Société évalue les instruments du niveau 3 au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie qui intègrent des prix à long terme de l'or et de l'argent comme principales données d'entrées et qui appliquent un taux d'actualisation ajusté en fonction du marché. Les intérêts aurifères payés d'avance et autres sont évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes résultant de la réévaluation étant comptabilisés au poste « Augmentation de la juste valeur des placements et des intérêts aurifères payés d'avance et autres » dans les états consolidés du résultat global. Les livraisons d'or et d'autres métaux payées d'avance sont comptabilisées dans les stocks à la date de livraison. Au moment de la vente de ces stocks d'or ou d'argent, les montants comptabilisés dans les stocks sont inscrits dans le coût des ventes.

c) Instruments de capitaux propres

La Société classe et évalue tous les instruments de capitaux propres détenus à la JVRN, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste « Augmentation de la juste valeur des placements et des intérêts aurifères payés d'avance et autres » dans les états consolidés du résultat global. Les instruments de capitaux propres comprennent les investissements en titres de capitaux propres et les bons de souscription.

Passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un passif financier est classé comme étant évalué au coût amorti ou à la JVRN. Les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour leur gestion.

Les dettes d'exploitation et autres passifs, l'obligation locative et les emprunts sont comptabilisés au coût amorti.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Dépréciation

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers évalués au coût amorti.

L'approche décrite dans IFRS 9 *Instruments financiers* (« **IFRS 9** ») repose sur le modèle que suit une entité pour la gestion de ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. IFRS 9 établit un modèle de dépréciation unique fondé sur les pertes de crédit attendues qui repose sur les variations dans la qualité de la dette ou du crédit depuis la comptabilisation initiale. Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les actifs financiers ont été regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes et du nombre de jours de retard de paiement.

Les pertes de crédit attendues sur les prêts sont évaluées selon la méthode générale. Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à Triple Flag et les flux de trésorerie que la direction s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie que la direction s'attend à recevoir reposent sur les attentes quant à la capacité des contreparties de rembourser les sommes dues, laquelle dépend de divers facteurs, notamment, sans s'y limiter, les résultats de production, les coûts d'exploitation, les prix des marchandises et les besoins en capitaux. Triple Flag tient compte des facteurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs aux fins de cette appréciation.

En ce qui a trait aux créances d'exploitation, la Société applique la méthode simplifiée permise aux termes d'IFRS 9, suivant laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance.

Les prêts et les créances d'exploitation sont radiés lorsqu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement. Les indices suggérant qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent notamment, sans s'y limiter, le défaut du débiteur de conclure un plan de versement et le défaut d'effectuer des paiements contractuels lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 120 jours. Les pertes de valeur sur les prêts et les créances d'exploitation sont présentées au poste « Pertes de valeur et pertes de crédit attendues » dans le résultat d'exploitation. Tout montant radié subséquent recouvré est porté au crédit du même poste lorsque la trésorerie est reçue.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels lors d'une transaction dans le cadre de laquelle elle transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ou dans le cadre de laquelle elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Elle décomptabilise également un passif financier lorsque les conditions de celui-ci sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents. Dans pareil cas, un nouveau passif financier reflétant les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et celle du nouveau passif financier comportant les conditions modifiées est comptabilisée en résultat net.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

j. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une d'elles a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur l'autre lors de la prise de décisions de nature financière et opérationnelle. Des parties sont également considérées comme liées si elles sont soumises à un contrôle conjoint. Une transaction est considérée comme une transaction avec une partie liée lorsqu'il y a un transfert de ressources ou d'obligations entre les parties liées.

k. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période. Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires supplémentaires étaient présumées être émises et donner à leurs porteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir. Dans le cas des options d'achat d'actions, le nombre d'actions supplémentaires à inclure dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, les options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché des actions ordinaires, sont présumées être exercées et le produit est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour la période. Le nombre d'actions ordinaires supplémentaires émises aux termes d'options d'achat d'actions et rachetées à même le produit est inclus dans le calcul du résultat dilué par action.

l. Information sectorielle

Les activités de la Société sont organisées et présentées en un seul secteur d'exploitation, comprenant l'acquisition et la gestion d'accords de flux de revenu et de redevances liés aux métaux précieux et à d'autres marchandises de grande qualité et d'autres intérêts miniers. Le principal décideur opérationnel de la Société, qui est le chef de la direction, prend les décisions en matière de répartition du capital, passe en revue les résultats d'exploitation et évalue la performance.

m. Rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains de ses employés, cadres et administrateurs un régime d'options d'achat d'actions réglables en instruments de capitaux propres, ainsi que des unités d'actions de négociation restreinte (« **UANR** »), des unités d'actions fondées sur le rendement (« **UAFR** ») et des unités d'actions différées (« **UAD** ») réglables en trésorerie.

Les attributions réglées en titres de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur au moyen du modèle Black-Scholes en fonction des données du marché à la date d'attribution. Le coût est comptabilisé dans les frais d'administration généraux sur la période d'acquisition des droits et l'écriture correspondante est comptabilisée dans les capitaux propres. Les attributions réglées en actions ne sont pas réévaluées après la date d'attribution initiale.

La Société utilise le mode d'amortissement dégressif (aussi appelée mode dégressif) pour ventiler la charge liée aux options d'achat d'actions sur la période d'acquisition. La charge liée aux options d'achat d'actions tient compte d'un taux de déchéance prévu estimé en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les taux de déchéance historiques et les taux de déchéance futurs prévus. La Société apporte des ajustements si le taux de déchéance réel diffère du taux prévu.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Les attributions réglées en trésorerie sont évaluées à la juste valeur des actions sous-jacentes à chaque date de présentation de l'information financière, sous réserve des renonciations et des actions acquises de façon graduelle. La variation de la juste valeur des actions sous-jacentes et la comptabilisation du passif sur la période d'acquisition sont toutes deux passées en charges dans les frais d'administration généraux.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société, certains employés et cadres peuvent acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice établi par le conseil. Le prix d'exercice correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché d'une action ordinaire à la date d'attribution et le cours moyen pondéré en fonction du volume de l'action ordinaire à la Bourse de New York pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement l'attribution. La date d'attribution est la date à laquelle les détails de l'attribution, y compris le nombre d'options attribuées à la personne et le prix d'exercice, sont approuvés par le conseil et communiqués à l'employé. Les options d'achat d'actions s'acquièrent de manière égale sur trois ans et expirent au bout de sept ans. Le régime d'options d'achat d'actions comporte des modalités d'acquisition graduelle. Le coût des instruments émis dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions est calculé selon le modèle Black-Scholes. Le coût est ajusté en fonction du taux de déchéance prévu, lequel est estimé en fonction des taux de déchéance historiques et des taux de déchéance futurs prévus. La Société apporte des ajustements si le taux de déchéance réel diffère du taux prévu.

Unités d'actions de négociation restreinte

Dans le cadre du régime d'UANR de la Société, les employés et cadres se voient attribuer des UANR dont la valeur correspond à une action ordinaire. Les UANR sont soit assortis d'une période d'acquisition des droits de 36 mois, soit d'une période d'acquisition des droits en trois tranches égales qui s'étale sur 36 mois, selon l'exercice au cours duquel a lieu l'attribution. Toutes les UANR sont réglées en trésorerie à la date d'acquisition des droits et des UANR additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes payés sur les actions ordinaires au cours de la période d'acquisition des droits. Un passif au titre des UANR est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ensuite ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, et une charge du même montant est inscrite aux frais de personnel, comme composante des frais d'administration généraux.

Unités d'actions fondées sur le rendement

Dans le cadre du régime d'UAFR de la Société, les employés et cadres se voient attribuer des UAFR dont la valeur correspond à une action ordinaire. Les UAFR ont une période d'acquisition des droits de 36 mois, conformément à la méthode d'acquisition en bloc, et sont réglées en trésorerie 36 mois après leur date d'attribution. Les UAFR ont une période de rendement correspondante de 36 mois. La condition d'acquisition liée au rendement pour ce régime est basée sur certaines mesures de rendement par rapport au groupe de référence de la Société au cours de la période de rendement. Le nombre d'UAFR du participant attribuées aux termes de ce régime qui seront acquises à la date d'acquisition sera rajusté par l'application du facteur de rendement. Des UAFR additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes sur les actions ordinaires payés au cours de la période d'acquisition des droits. Un passif au titre des UAFR est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ensuite ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur compte tenu du cours de l'action et du facteur de rendement. Le passif est comptabilisé sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits, et une charge du même montant est inscrite aux frais de personnel, comme composante des frais d'administration généraux.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Unités d'actions différées

Dans le cadre du régime d'UAD, la plupart des administrateurs reçoivent une tranche déterminée de leur rémunération annuelle de base sous forme d'UAD ou peuvent choisir de recevoir la totalité de leur rémunération annuelle sous forme d'UAD. Chaque UAD a la même valeur qu'une action ordinaire de Triple Flag. Les UAD doivent être conservées jusqu'à ce que l'administrateur quitte le conseil d'administration. Lorsqu'un administrateur admissible cesse d'occuper tous ses postes au sein de la Société, il reçoit un paiement en trésorerie à la juste valeur marchande des actions ordinaires représentées par ses UAD à la date de rachat choisie par l'administrateur. Des UAD additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes payés sur les actions ordinaires. Un passif au titre des UAD est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ensuite ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le passif est comptabilisé à la date d'attribution, et une charge du même montant est inscrite aux frais de personnel, comme composante des frais d'administration généraux.

n. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, le classement étant basé sur l'échéance contractuelle de l'instrument. Les instruments dérivés sont classés comme des couvertures de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes comptabilisés (« **couvertures de juste valeur** »), des couvertures de transactions prévues hautement probables (« **couvertures de flux de trésorerie** ») ou des dérivés ne servant pas de couverture. Les dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie dont on s'attend à ce qu'ils soient hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie sont évalués de façon continue afin d'établir qu'ils ont effectivement été hautement efficaces durant toutes les périodes pour lesquelles la couverture a été désignée. Les actifs et passifs dérivés sont présentés séparément dans l'état de la situation financière, sauf si la Société a un droit juridique d'opérer compensation et a l'intention de régler le montant net.

Couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie dont on s'attend à ce qu'ils soient hautement efficaces dans la compensation des variations des flux de trésorerie sont évalués de façon continue afin d'établir qu'ils ont effectivement été hautement efficaces durant toutes les périodes pour lesquelles la couverture a été désignée. La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé en résultat net. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont virés au résultat net de la période au cours de laquelle la transaction prévue a une incidence sur le résultat. Lorsque la transaction prévue qui est couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et les pertes précédemment reportés dans les capitaux propres sont virés depuis les capitaux propres et pris en compte dans l'évaluation de la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif. Lorsqu'un dérivé désigné comme une couverture de flux de trésorerie arrive à échéance ou est vendu et que l'on s'attend toujours à ce que la transaction prévue se produise, tout profit ou perte cumulé lié au dérivé qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global à ce moment-là reste dans les autres éléments du résultat global et est comptabilisé en résultat net lorsque la transaction prévue se produit. Lorsque la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé qui était comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement viré au résultat net.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité requiert que la direction formule des jugements et des estimations qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables de la Société, tel qu'il est décrit à la note 3. Ces jugements et estimations ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges à la date de présentation de l'information financière ou pour la période de présentation de l'information financière présentés dans les états financiers consolidés. La formulation d'estimations exige le recours au jugement et repose sur diverses hypothèses et d'autres facteurs tels que l'expérience passée, la conjoncture actuelle et la conjoncture attendue. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations de la direction et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Toute modification ou révision des estimations et des hypothèses sous-jacentes est comptabilisée dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans toute période future touchée par la révision.

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations qui sont le plus susceptibles d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs et du résultat net au cours du prochain exercice financier et les jugements importants utilisés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés sont décrits ci-dessous.

Estimations des ressources minérales et des réserves minérales et amortissement pour épuisement

Les intérêts miniers représentent des ententes aux termes desquelles le règlement est demandé sous forme de paiement de redevances ou sous forme de livraison sur plusieurs années d'un pourcentage de la production d'une mine. Les intérêts miniers sont composés d'une part importante des actifs de la Société et, par conséquent, tout changement dans les estimations des ressources minérales et des réserves minérales des biens auxquels les intérêts miniers se rapportent peut avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. L'estimation des ressources minérales et des réserves minérales tient compte du volume et du moment des livraisons de métaux futures qui ont une incidence sur les taux d'épuisement et de récupération de la valeur comptable des intérêts miniers.

Pour élaborer ces estimations, la Société s'appuie sur les informations auxquelles elle a droit en vertu des contrats conclus avec les exploitants et/ou sur les informations publiques relatives aux ressources minérales et aux réserves minérales communiquées par les exploitants des intérêts miniers pour une propriété spécifique.

L'estimation des ressources minérales et des réserves minérales récupérables pour chaque accord est généralement fondée sur des facteurs comme les suivants :

- les estimations des coûts d'exploitation de la mine;
- les taux de change et les prix des marchandises;
- les modalités des accords d'écoulement de la production;
- les coûts de mise en valeur future;
- l'interprétation géologique des résultats du forage et les jugements connexes pour estimer la taille et la teneur du corps minéralisé.

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

La Société estime le potentiel d'exploration en se fondant sur les facteurs suivants :

- la superficie des sols visés par l'entente;
- le coût et l'intensité des programmes d'exploration proposés par l'exploitant de la mine;
- les structures géologiques;
- la continuité du corps minéralisé et l'évaluation des limites géotechniques.

Ces hypothèses sont, de par leur nature, sujettes à l'interprétation et à l'incertitude.

Les estimations des ressources minérales et des réserves minérales peuvent changer si de nouvelles informations sont obtenues après l'évaluation initiale. Des changements dans l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales pourraient avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre de l'amortissement pour épuisement et sur la recouvrabilité évaluée de la valeur comptable des accords de redevances et de flux de revenu.

Dépréciation

L'évaluation en vue de déterminer s'il existe des indices de dépréciation ou de reprise d'une perte de valeur des intérêts miniers à la fin de chaque période de présentation de l'information financière nécessite le recours au jugement.

Les indices susceptibles de donner lieu à une perte de valeur ou une reprise de perte de valeur comprennent notamment, sans s'y limiter, les changements défavorables importants aux éléments suivants : i) les estimations de la production future et des réserves et ressources des exploitants, ii) les prix actuels et prévus de la marchandise, iii) les tendances économiques et sectorielles et iv) les autres informations pertinentes liées à l'exploitant. Les modifications aux hypothèses et aux estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des accords de redevances et de flux de revenu peuvent avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation ou de la reprise de la perte de valeur.

Au 31 décembre 2025, la Société n'avait identifié aucun indice de dépréciation ou de perte de valeur déjà comptabilisée qui devrait être reprise en totalité ou en partie, outre ce qui est décrit ci-après.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Triple Flag a comptabilisé une reprise de pertes de valeur de 4,3 M\$ relativement aux pertes de valeur antérieures sur les prêts consentis à Elevation Gold Mining Corporation (« **Elevation Gold** »), à la suite d'un recouvrement dans le cadre d'un processus officiel en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** »). La reprise de perte de valeur a été comptabilisée en résultat net au poste « (Reprises de pertes de valeur) pertes de valeur et pertes de crédit attendues ».

Impôt sur le résultat

L'interprétation et l'application des lois, des règlements et des règles en matière d'impôt sur le résultat en Australie, aux Bermudes, au Canada, en Colombie, en Côte d'Ivoire, au Mexique, en Mongolie, au Pérou, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis et dans tout autre pays où sont situés les biens miniers dans lesquels la Société détient ou pourrait éventuellement détenir des participations ou dans les pays où des marchandises sont vendues requièrent l'exercice du jugement. La possibilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues à la suite d'un examen des autorités fiscales pertinentes est fondée sur les faits et circonstances des positions fiscales en question en tenant compte de tous les éléments probants disponibles. Une différence dans l'interprétation de ces lois, règles et règlements pourrait se traduire par une augmentation des impôts, des charges gouvernementales, des taxes ou de l'imposition pour la Société.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Dans le cadre de l'évaluation de la probabilité de réalisation des actifs d'impôt différé, la Société procède à des estimations à l'égard des attentes en matière du résultat imposable futur et du moment prévu des résorptions des différences temporaires existantes. Ces estimations reposent sur les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation, qui requièrent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses telles que les prix des marchandises projetés et la production future. Ainsi, le montant des actifs d'impôt différé comptabilisé à l'état de la situation financière pourrait devoir être réduit si les résultats réels diffèrent de manière significative des prévisions. La Société réévalue ses actifs d'impôt différé à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

5. Adoption de méthodes comptables

Nouvelles normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur qui s'appliquent à la Société au 31 décembre 2025.

Modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »)

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications qui permettent à une entité de choisir d'appliquer la comptabilisation à la date de transaction pour la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés en trésorerie au moyen de systèmes de paiement électronique. Les modifications introduisent également des exigences d'informations supplémentaires visant à améliorer la transparence à l'égard des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et des instruments financiers assortis de conditions. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur adoption anticipée est permise.

La modification d'IFRS 9 permet la décomptabilisation d'un passif financier au moment de l'instruction de règlement irrévocable par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique, même si le règlement en trésorerie a lieu peu de temps après. La Société a déterminé que cette modification n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

Les modifications d'IFRS 7 exigent la présentation d'informations supplémentaires à l'égard i) des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et ii) des instruments financiers qui comprennent des options de règlement ou de conversion éventuelles. Étant donné que la Société ne détient pas d'instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et que ses instruments financiers ne sont pas assortis de caractéristiques de paiement éventuel significatives, ces nouvelles informations à fournir auront une incidence limitée.

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

IFRS 18 introduit de nouvelles catégories et des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences accrues pour améliorer le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers. Selon IFRS 18, l'état du résultat net est divisé en trois catégories : activités d'exploitation, activités d'investissement et activités de financement. Des modifications simultanées apportées à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* concordent avec ces nouveaux sous-totaux, de sorte que le tableau des flux de trésorerie commencera désormais par le sous-total du résultat d'exploitation, précisé dans IFRS 18, plutôt que par le résultat net.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective, l'adoption anticipée étant permise. L'adoption d'IFRS 18 devrait modifier la présentation et la structure des principaux états financiers de la Société, mais ne devrait pas avoir d'incidence significative sur l'évaluation du résultat net ou des flux de trésorerie.

L'adoption d'IFRS 18 modifiera la présentation des états financiers de la Société, mais ne devrait pas avoir d'incidence sur l'évaluation du résultat net ou des flux de trésorerie. IFRS 18 nécessitera la présentation d'informations supplémentaires par voie de notes, comme dans le cas des mesures de performance définies par la direction lorsque certaines mesures de performance sont non conformes aux IFRS, représentant des sous-totaux des produits et des charges dans les communications publiques. La direction surveille les prises de position de l'IASB et des organismes de réglementation. La Société continue d'évaluer l'incidence détaillée d'IFRS 18 sur la présentation des états financiers, les informations à fournir et les contrôles internes de la Société.

6. Principaux faits nouveaux

Cession du flux de revenu de 25 % sur l'argent d'El Mochito

Le 30 octobre 2025, Triple Flag a conclu un accord de règlement contraignant avec Kirungu Corporation (« **Kirungu** ») et Ocean Partners UK Limited à l'égard des montants en cours et des livraisons d'argent aux termes de l'accord de flux relatif à la mine El Mochito au Honduras (l'« **accord de règlement** »). En vertu de l'accord de règlement, la Société a reçu à la clôture 350 000 onces d'argent pour régler les livraisons en retard au titre de l'accord de flux initial daté du 1^{er} janvier 2019 conclu entre Maverix Metals Inc., Kirungu et American Pacific Honduras SA de CV, et elle a le droit de recevoir 20 livraisons mensuelles subséquentes de 25 000 onces d'argent, payables au plus tard le 15^e jour de chaque mois civil. La première de ces livraisons mensuelles a été reçue le 15 décembre 2025.

Le droit contractuel de recevoir des livraisons de métaux répond à la définition d'un actif financier et est classé à la JVRN. Cet actif est présenté à la note 10 « Intérêts aurifères payés d'avance, placements et autres ». Par suite de l'accord de règlement, l'accord de flux a été résilié, et la Société a comptabilisé un profit sur la cession du flux de 5,4 M\$ en lien avec cette transaction.

Acquisition de redevances sur Minera Florida (redevances nettes calculées à la sortie de la fonderie (« RCSF ») de 1,5 % et de 0,8 %)

Le 27 août 2025, Triple Flag a acquis, de tierces parties non liées, un portefeuille de redevances (les « **redevances sur Minera Florida** ») sur la mine aurifère Minera Florida au Chili, exploitée par Pan American Silver Corp., pour une contrepartie en trésorerie totale de 23,0 M\$. Le portefeuille se compose d'une RCSF de 0,8 % sur les concessions Agua Fria, d'une RCSF de 1,5 % sur les concessions Mila ainsi que d'une RCSF de 1,5 % sur les concessions Los Moscos et Piche.

Acquisition d'Orogen Royalties Inc. (« Orogen »)

Le 9 juillet 2025, Triple Flag a conclu l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Orogen en vertu d'un plan d'arrangement (la « **transaction** »). L'acquisition ne répondait pas à la définition d'un regroupement d'entreprises selon IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Au total, Triple Flag a versé 171,5 M\$ CA en trésorerie et a émis 5 633 629 de ses actions ordinaires en faveur des actionnaires d'Orogen. Tous les actifs de flux de redevances d'Orogen, à l'exception de la RCSF de 1,0 % sur le projet aurifère Arthur (auparavant le projet aurifère Expanded Silicon) au Nevada, ont fait l'objet d'une scission et ont été transférés dans une nouvelle société

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

indépendante cotée en bourse (« **Orogen Spinco** ») dans le cadre de la transaction. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Triple Flag a investi un montant de 10,0 M\$ CA afin d'acquérir 6 756 757 actions ordinaires d'Orogen Spinco (ce qui correspond à une participation d'environ 11 % dans cette dernière). Après l'acquisition, Orogen est devenue Triple Flag Nevada Inc. et Orogen Spinco a repris le nom d'Orogen Royalties Inc.

Les soldes acquis dans le cadre de la transaction et les composantes de la contrepartie sont présentés ci-dessous :

	Au 9 juillet 2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 754 \$
Créances d'exploitation	277
Redevance sur le projet aurifère Arthur	255 839
Placement dans Orogen Spinco	7 307
Dettes d'exploitation et autres passifs	(5 269)
Impôt sur le résultat à payer	(6 420)
Total des actifs acquis, déduction faite des passifs repris	260 488 \$
Nombre d'actions ordinaires de Triple Flag émises en faveur des actionnaires d'Orogen	5 633 629
Valeur des actions ordinaires de Triple Flag émises en faveur des actionnaires d'Orogen	125 311 \$
Contrepartie en trésorerie payée aux actionnaires d'Orogen ¹	123 818
Placement en trésorerie dans Orogen Spinco	7 307
Coûts de transaction	4 052
Contrepartie d'achat	260 488 \$

1. Déduction faite d'un profit sur contrats de change à terme de 1,1 M\$

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Le 23 avril 2025, Triple Flag a conclu des contrats de change à terme pour l'acquisition d'Orogen. Le 8 juillet 2025, ces contrats de change à terme, désignés comme couvertures de flux de trésorerie, avaient une valeur nominale combinée pour la vente de 130,4 M\$ US et l'achat de 180,0 M\$ CA, à un taux de contrat à terme d'environ 1,38 \$ US pour 1 \$ CA. À la clôture, la juste valeur des contrats de change à terme s'est traduite par la comptabilisation d'un profit de 1,1 M\$, après impôt, dans les intérêts miniers.

Acquisition d'une redevance sur les revenus bruts (« RRB ») additionnelle de 1,5 % sur la mine Johnson Camp

Le 26 juin 2025, Triple Flag a acquis auprès de Greenstone Excelsior Holdings L.P. (« **Greenstone** ») une RRB de 1,5 % sur la mine Johnson Camp en Arizona, aux États-Unis, exploitée par Gunnison Copper Corp. (« **Gunnison** »), pour une contrepartie en trésorerie totale de 4,0 M\$. Cette redevance s'ajoute à la RRB de 1,5 % que Triple Flag détient déjà sur la mine Johnson Camp.

Acquisition d'une RRB de 0,5 % sur le projet de lithium de Tres Quebradas

Le 19 mars 2025, Triple Flag a conclu l'acquisition d'une RRB de 0,5 % existante auprès de Lithium Royalty Corp., pour une contrepartie en trésorerie totale de 28,0 M\$. La redevance porte sur la totalité des biens miniers du projet de lithium de Tres Quebradas. Tres Quebradas, situé dans la province de Catamarca, en Argentine, est entièrement détenu et exploité par Zijin Mining Group Co., Ltd., par l'intermédiaire de sa filiale Liex SA.

Acquisition de flux de revenu de 5 % sur l'or et l'argent des mines Arcata et Azuca

Le 27 février 2025, Triple Flag a conclu l'acquisition de flux de revenu de 5 % sur l'or et sur l'argent de chacune des mines Arcata et Azuca (les « **flux de revenu de Sierra Sun** ») exploitées par Sierra Precious Metals S.A.C., pour une contrepartie en trésorerie totale de 35,0 M\$. Triple Flag effectuera des paiements continus correspondant à 10 % du prix au comptant de l'or et de l'argent pour chaque once livrée aux termes des flux de revenu de Sierra Sun. Les flux de revenu de Sierra Sun couvrent les permis d'exploitation et de prospection existants pour les mines Arcata et Azuca, toutes deux situées au Pérou, pour toute la durée de l'exploitation. Il n'y a aucune diminution des flux de revenu.

Acquisition de flux de revenu à 3 % sur l'or sur Agbaou et Bonikro

Le 14 août 2024, Triple Flag a conclu l'acquisition de flux de revenu de 3 % sur l'or sur chacune des mines Agbaou et Bonikro (les « **flux de revenu d'Allied** ») exploitées par Allied Gold Corp. (« **Allied** ») et a également acquis le droit d'acheter des métaux sur la base de la production pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 14 août 2024 (« **onces initiales d'Allied** »), pour une contrepartie en trésorerie totale de 53,0 M\$. Triple Flag effectuera des paiements continus correspondant à 10 % du prix au comptant de l'or pour chaque once livrée aux termes des flux de revenu. Les flux de revenu couvrent les permis d'exploitation et d'exploration existants pour les mines d'Agbaou et de Bonikro, toutes deux situées en Côte d'Ivoire.

Le flux de revenu sur l'or d'Agbaou diminuera à 2 % d'or payable après la livraison de 29 000 onces d'or, et le flux de revenu sur l'or de Bonikro diminuera à 2 % d'or payable après la livraison de 39 300 onces d'or. De 2024 à 2027, les deux flux de revenu sont assujettis à une période de livraisons annuelles minimales. En vertu du flux de revenu d'Agbaou, un minimum annuel d'environ 2 500 à 2 750 onces sera livré et, en vertu du flux de revenu de Bonikro, un minimum annuel d'environ 3 500 à 4 200 onces sera livré. Une garantie de la société mère est fournie par Allied aux termes des droits à des flux de revenu respectifs.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

La contrepartie en trésorerie totale de 53,0 M\$ comprenait un montant de 46,1 M\$ lié aux flux de revenu d'Allied et un montant de 6,9 M\$ lié aux onces initiales d'Allied.

Acquisition d'une redevance supplémentaire sur Tamarack

Le 5 juillet 2024, Triple Flag a acquis une RCSF supplémentaire de 1,0 % auprès de Talon Nickel (USA) LLC (« **Talon** »), filiale en propriété exclusive de Talon Metals Corp., société inscrite à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »), pour une contrepartie totale de 8,0 M\$ (la « **redevance supplémentaire sur Tamarack** »). La redevance porte sur la participation de Talon dans le projet Tamarack. La redevance est assujettie à un droit de rachat visant à réduire la redevance supplémentaire sur Tamarack à 0,6 % pour un montant de 5,0 M\$, pouvant être exercé pendant une période de deux ans, sous réserve de certaines conditions. Cette redevance supplémentaire sur Tamarack s'ajoute à la RCSF de 1,11 % que Triple Flag détient déjà sur le projet Tamarack.

Règlement du litige relatif à la redevance sur Kensington

Le 28 mars 2024, Triple Flag et Cœur Mining, Inc. (« **Cœur** ») ont conclu un accord de règlement pour résoudre le litige concernant les modalités d'une redevance détenue par Triple Flag sur la mine d'or Kensington de Cœur.

Dans le cadre de l'accord de règlement, Triple Flag a reçu 6,75 M\$ en actions de Cœur (3,0 M\$ reçus en avril 2024 et 3,75 M\$ reçus en mars 2025). La contrepartie en actions de Cœur est en règlement de redevances en souffrance et de frais de litige engagés. À ce titre, les montants du règlement ont été comptabilisés en tant que produits et recouvrement de coûts aux états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux 31 décembre	2025	2024
Soldes bancaires	29 032 \$	25 205 \$
Dépôt à court terme	42 252	11 040
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	71 284 \$	36 245 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse, des dépôts à court terme et des placements du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

8. Créances d'exploitation et autres

Aux 31 décembre	2025	2024
Redevances à recevoir	21 543 \$	16 022 \$
Charges payées d'avance	544	664
Taxe sur la valeur ajoutée à recouvrer	685	267
Total des créances d'exploitation et autres	22 772 \$	16 953 \$

Les redevances à recevoir représentent les montants qui sont généralement perçus dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre. Les charges payées d'avance représentent en grande partie les divers programmes d'assurance en place.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

9. Stocks

Aux 31 décembre	2025	2024
Crédits pour l'or ¹	4 665 \$	1 849 \$
Crédits pour l'argent ²	—	1 986
Total des stocks	4 665 \$	3 835 \$

1. Représente 4 359 oz d'or (2 100 oz en 2024) et comprend un amortissement pour épuisement de 3,0 M\$ au 31 décembre 2025 (1,3 M\$ en 2024).

2. Représente néant oz d'argent (180 000 oz en 2024) et comprend un amortissement pour épuisement de néant au 31 décembre 2025 (1,4 M\$ en 2024).

Les stocks comprennent des onces non vendues au titre de crédits pour l'or et l'argent acquis. Le coût des ventes représente le montant des stocks comptabilisés en charges pour l'exercice.

10. Intérêts aurifères payés d'avance, placements et autres

10 a. Intérêts aurifères payés d'avance et autres

Aux 31 décembre	2025	2024
Auramet	65 320 \$	46 082 \$
El Mochito	23 125	—
Steppe Gold	2 570	3 457
Total des intérêts aurifères payés d'avance et autres	91 015	49 539
Partie courante	33 537	14 252
Partie non courante	57 478 \$	35 287 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé un profit de 37,4 M\$ (14,3 M\$ en 2024) en raison des variations de la juste valeur des intérêts aurifères payés d'avance et d'autres instruments connexes.

Auramet

En vertu de l'accord visant l'intérêt aurifère payé d'avance, Auramet est tenue de livrer 1 250 onces d'or par trimestre à Triple Flag. Triple Flag est tenue d'effectuer des paiements en trésorerie continus correspondant à 16 % du prix au comptant de l'or pour chaque once d'or livrée. Le 27 septembre 2031, et après que 50 000 onces d'or auront été livrées, Auramet pourra mettre fin à l'accord visant l'intérêt aurifère payé d'avance. Au 31 décembre 2025, il restait 27 500 onces d'or à livrer aux termes du contrat. L'intérêt aurifère payé d'avance visant Auramet a été comptabilisé à titre d'actif financier à la JVRN et est classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

El Mochito

L'accord de règlement exige 20 livraisons mensuelles de 25 000 onces d'argent chacune, et la première livraison a été reçue le 15 décembre 2025. Au 31 décembre 2025, il restait 475 000 onces d'argent à livrer aux termes du contrat. Le droit de recevoir des onces d'argent est comptabilisé à titre d'actif financier à la JVRN et est classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Steppe Gold

Le 15 mars 2024, Triple Flag et Steppe Gold Ltd. (« **Steppe Gold** ») ont convenu de modifier et de mettre à jour l'accord visant l'intérêt aurifère payé d'avance dans Steppe Gold, de sorte que la Société a effectué un autre paiement en trésorerie de 5,0 M\$ en contrepartie de la livraison de 2 650 onces d'or. L'intérêt aurifère payé d'avance dans Steppe Gold est comptabilisé en tant qu'actif financier à la JVRN et est classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le 13 février 2025, Triple Flag a reçu une livraison de 1 000 onces d'or dans le cadre de l'accord visant l'intérêt aurifère payé d'avance dans Steppe Gold. Par la suite, Steppe Gold n'a pas effectué la livraison des 1 650 onces d'or restantes et a failli à ses obligations en vertu de l'accord modifié et mis à jour. Le 17 mars 2025, Triple Flag a déposé une déclaration auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans le but d'obtenir la livraison immédiate des 1 650 onces d'or restantes en vertu de l'accord visant l'intérêt aurifère payé d'avance dans Steppe Gold.

La juste valeur de l'intérêt aurifère payé d'avance au 31 décembre 2025 a été estimée en tenant compte du risque de crédit lié à l'actif financier en raison du différend contractuel non réglé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Steppe Gold avait aussi des livraisons en souffrance d'or et d'argent de la mine Altan-Tsagaan Ovoo (« **ATO** »), située en Mongolie, aux termes de l'accord de flux de revenu de Steppe Gold. Le 10 septembre 2025, Triple Flag International, une filiale de Triple Flag, a envoyé une lettre de mise en demeure à Steppe Gold par l'intermédiaire de ses avocats exigeant la livraison des onces restantes prévues dans l'accord de flux de revenu de Steppe Gold. Le 7 octobre 2025, Triple Flag International a déposé, auprès de la Cour d'arbitrage international de la Chambre de commerce internationale, une demande d'arbitrage concernant l'accord de flux de revenu de Steppe Gold pour que soit livrée et vendue la portion de l'or et de l'argent restants.

10 b. Placements

Les placements comprennent des participations en titres de capitaux propres et en bons de souscription dans des sociétés ouvertes et fermées et ont été comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des placements en titres de capitaux propres de sociétés ouvertes est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, car les principales données d'entrée utilisées aux fins d'évaluation sont les prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des placements en titres de capitaux propres de sociétés fermées est classée au niveau 3, car les données d'entrée observables pertinentes ne sont pas disponibles. La juste valeur des placements de niveau 1 est de 15,8 M\$ (1,4 M\$ en 2024) et la juste valeur des placements de niveau 3 est de 1,6 M\$ (1,6 M\$ en 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé un profit de 8,8 M (perte de 1,5 M\$ en 2024) au titre des variations de la juste valeur des placements.

Triple Flag a cédé divers placements en titres de capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, pour un produit en trésorerie de 2,0 M\$ (3,1 M\$ en 2024).

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

11. Intérêts miniers

31 décembre 2025	Flux de revenu — intérêts miniers	Redevances	Total ¹
Coût			
Au 1 ^{er} janvier 2025	1 404 393 \$	846 879 \$	2 251 272 \$
Entrées ²	35 136	311 848	346 984
Cessions ³	(18 988)	(644)	(19 632)
Au 31 décembre 2025	1 420 541 \$	1 158 083 \$	2 578 624 \$

Cumul des amortissements pour épuisement			
Au 1 ^{er} janvier 2025	(487 633) \$	(117 005) \$	(604 638) \$
Amortissement pour épuisement	(55 604)	(23 912)	(79 516)
Au 31 décembre 2025	(543 237) \$	(140 917) \$	(684 154) \$
Valeur comptable	877 304 \$	1 017 166 \$	1 894 470 \$

31 décembre 2024	Flux de revenu — intérêts miniers	Redevances	Total ¹
Coût			
Au 1 ^{er} janvier 2024	1 357 954 \$	835 460 \$	2 193 414 \$
Entrées ⁴	46 439	11 785	58 224
Cessions	—	(366)	(366)
Au 31 décembre 2024	1 404 393 \$	846 879 \$	2 251 272 \$

Cumul des amortissements pour épuisement et cumul des pertes de valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2024	(337 290) \$	(83 071) \$	(420 361) \$
Amortissement pour épuisement	(47 735)	(29 496)	(77 231)
Pertes de valeur ⁵	(102 608)	(4 438)	(107 046)
Au 31 décembre 2024	(487 633) \$	(117 005) \$	(604 638) \$
Valeur comptable	916 760 \$	729 874 \$	1 646 634 \$

1. Comprend un montant de 967,3 M\$ (1 042,0 M\$ en 2024) représentant des intérêts miniers assujettis à l'amortissement pour épuisement et un montant de 926,8 M\$ (605,0 M\$ en 2024) représentant des intérêts miniers non assujettis à l'amortissement pour épuisement. Les intérêts miniers qui ne sont pas assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent 300 M\$ (300 M\$ en 2024) d'actifs de prospection et d'évaluation, au sens donné dans IFRS 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales*. Aucune entrée, cession ou perte de valeur liée à ces actifs n'a été comptabilisée en 2025 (aucune en 2024). Par conséquent, aucuns flux de trésorerie n'étaient liés à ces actifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (aucuns en 2024).

2. Représente en grande partie l'acquisition du projet aurifère Arthur (255,8 M\$), les redevances sur Minera Florida (23,1 M\$), les flux de revenu de Sierra Sun (35,4 M\$), la RRB sur le projet de lithium de Tres Quebradas (28,7 M\$) et la RRB supplémentaire de 1,5 % sur la mine Johnson Camp (4,0 M\$).

3. Rend compte essentiellement de la cession du flux de revenu d'El Mochito (18,9 M\$).

4. Représente en grande partie l'acquisition du flux de revenu d'Agbaou (19,9 M\$), du flux de revenu de Bonikro (26,5 M\$), d'une redevance supplémentaire sur Tamarack (8,0 M\$) et du financement de la redevance sur Prieska (3,4 M\$).

5. Comprend les pertes de valeur liées au flux de revenu de Nevada Copper (83,9 M\$), au flux de revenu d'Elevation (18,7 M\$) et aux autres redevances (4,4 M\$).

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d’actions et les données par action)

12. Dépréciation des flux miniers, des redevances et des autres intérêts

Conformément à la méthode comptable de la Société, la direction évalue à la fin de chaque période de présentation de l’information financière s’il existe des indices que la valeur comptable des intérêts miniers pourrait ne pas être recouvrable ou qu’une perte de valeur comptabilisée antérieurement devrait être reprise, en tout ou en partie.

La direction exerce un jugement important pour évaluer s’il existe des indices de dépréciation, notamment des changements défavorables importants dans i) la production future et les estimations des réserves et des ressources de l’exploitant, ii) les prix actuels et prévus des marchandises, iii) les tendances du secteur ou de l’économie et iv) d’autres renseignements pertinents sur l’exploitant.

La dépréciation de la valeur comptable de chacune des UGT est évaluée et comptabilisée lorsque la valeur comptable de chaque UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d’utilité, qui est généralement calculée selon une estimation des flux de trésorerie actualisés futurs. Les pertes de valeur sont incluses au poste « Pertes de valeur et pertes de crédit attendues » des états consolidés du résultat global.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, Triple Flag a comptabilisé les reprises de pertes de valeur, les pertes de valeur et les pertes de crédit attendues suivantes dans les états consolidés du résultat global :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Pertes de valeur des intérêts miniers		
Nevada Copper	— \$	(83 920) \$
Elevation Gold	—	(18 688)
Autres	—	(4 438)
Reprises de pertes de valeur (pertes de valeur) et pertes de crédit attendues		
Nevada Copper	—	(20 197)
Elevation Gold	4 300	(21 380)
Autres	—	589
Total des reprises de pertes de valeur (pertes de valeur) et des pertes de crédit attendues	4 300 \$	(148 034) \$

1. Nevada Copper

Triple Flag a acquis un flux de revenu sur l’or et l’argent à ratio fixe de 95 % (modifié à 97,5 % en 2020) sur la mine souterraine Pumpkin Hollow, exploitée par Nevada Copper Corp (« **Nevada Copper** ») en 2018. Au 31 décembre 2023, Triple Flag avait également un prêt garanti de tranche A-2 d’un montant de 11,8 M\$ à recevoir de Nevada Copper, qui portait intérêt au taux de financement à un jour garanti majoré d’un écart d’ajustement et d’une marge fixe, qui serait arrivé à échéance le 31 juillet 2029 et qui pouvait être remboursé avant l’échéance sans pénalité.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Nevada Copper a éprouvé des difficultés financières et a déclaré faillite en vertu du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites en juin 2024. Par conséquent, Triple Flag a réalisé un test de dépréciation et a déterminé que la valeur recouvrable du flux de revenu de Pumpkin Hollow et du prêt était de néant, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur de 104,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Bien que le flux de revenu ait été éliminé sans récupération significative après la vente de l'actif de Pumpkin Hollow, les droits de Triple Flag à des redevances sur d'autres projets à Pumpkin Hollow sont demeurés intacts et n'ont subi aucune perte de valeur.

Triple Flag détient également une RCSF de 2,0 % sur le projet de mine à ciel ouvert Pumpkin Hollow et une RCSF de 2,0 % sur le projet d'exploration Tedeboy (les « **redevances sur Pumpkin Hollow** »). La direction a effectué des analyses de dépréciation de ces droits de redevances en tenant compte de divers facteurs, notamment des scénarios pertinents relatifs à la production et aux prix des marchandises, divers scénarios relatifs à la date de début de la production et les droits contractuels pertinents des accords de redevances à un taux d'actualisation de 5 %. Triple Flag a conclu que la valeur recouvrable dépassait la valeur comptable de 46,2 M\$ et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée relativement aux droits de redevances de Triple Flag dans les états consolidés du résultat global.

Parallèlement aux procédures en vertu du chapitre 11, Nevada Copper a entrepris un processus de vente conformément à l'article 363 du *Bankruptcy Code* des États-Unis. Le 9 août 2024, Nevada Copper a conclu une convention d'achat d'actifs avec un membre du groupe Kinterra Capital Corp. (l'« **acheteur** »), aux termes de laquelle l'acheteur a convenu d'acheter la quasi-totalité des actifs de Nevada Copper et de ses filiales. La transaction a été approuvée par ordonnance de la Bankruptcy Court des États-Unis, rendue le 27 septembre 2024. La transaction a été conclue le 9 octobre 2024, le flux de revenu a été éliminé au moment de l'acquisition et Triple Flag n'a pas recouvré de montant important des procédures de vente. Les redevances sur Pumpkin Hollow n'ont pas été affectées par la conclusion de la procédure de vente en vertu du chapitre 11.

2. Elevation Gold

Triple Flag a acquis le flux de revenu sur l'argent de 100 % sur la mine Moss, exploitée par Elevation Gold, dans le cadre de l'acquisition de Maverix en janvier 2023. Parallèlement à cette transaction, Triple Flag a également acquis un prêt à recevoir d'Elevation Gold, dont le solde impayé à recevoir s'élevait à 17,7 M\$ au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, Triple Flag avait également des billets à ordre et à vue à recevoir d'Elevation Gold de 6,5 M\$ et avait comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de 9,7 M\$ à l'égard de ces prêts. Le prêt portait intérêt au taux annuel de 10 % et était remboursable au plus tard le 28 février 2025.

Le 30 juillet 2024, Elevation Gold a déclaré avoir déposé une demande de protection contre les créanciers en vertu de la LACC et avoir procédé à une cessation provisoire de l'exploitation active de la mine à ciel ouvert Moss. Triple Flag a réalisé un test de dépréciation et a déterminé que la valeur recouvrable du flux de revenu de Moss et des prêts était de néant, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur et d'une perte de crédit de 40,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Triple Flag a comptabilisé une reprise de pertes de valeur de 4,3 M\$ au titre des pertes de valeur comptabilisées antérieurement à l'égard des prêts consentis à Elevation Gold, à la suite d'un recouvrement dans le cadre d'un processus officiel en vertu de la LACC. La reprise de perte de valeur a été comptabilisée en résultat net au poste « (Reprises de pertes de valeur) pertes de valeur et pertes de crédit attendues ».

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

13. Dettes d'exploitation et autres passifs

Aux 31 décembre	2025	2024
Rémunération fondée sur des actions (note 19)	15 723 \$	4 923 \$
Charges à payer ¹	13 760	14 792
Dettes d'exploitation ²	5 082	2 846
Intérêts courus ³	508	529
Total des dettes d'exploitation et autres passifs	35 073 \$	23 090 \$

1. Les charges à payer comprennent les charges à payer annuellement au titre du régime d'incitatifs à court terme et des services rendus, ainsi que les charges à payer au titre du RAAA (8,0 M\$ en 2025 et 2024).

2. Les dettes d'exploitation comprennent un solde de 1,5 M\$ pour régler la révision de transactions antérieures avec Evolution Mining Limited (« **Evolution** »), l'exploitant de la mine Northparkes, qui a été payé en janvier 2026. Un autre montant de 8,8 M\$ a été payé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et est compris au poste « Autres charges » dans les états consolidés du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (néant en 2024).

3. Les intérêts courus représentent les intérêts et les commissions d'attente sur la facilité de crédit de la Société (la « **facilité de crédit** »).

14. Emprunts

Aux 31 décembre	2025	2024
Emprunts – solde d'ouverture	— \$	57 000 \$
Prélèvements	113 000	63 000
Remboursements	(113 000)	(120 000)
Emprunts – solde de clôture	— \$	— \$

Facilité de crédit renouvelable

La facilité de crédit doit servir à acquitter les frais généraux et à effectuer des investissements dans l'industrie minière, ce qui comprend l'acquisition d'intérêts miniers et d'autres actifs. La facilité de crédit est garantie par la Société aux termes d'une convention de sûreté générale.

Les avances sur la facilité de crédit peuvent être prélevées comme suit :

- emprunts au taux de base avec intérêts payables mensuellement au plus élevé des deux montants suivants : a) le total i) du taux des fonds fédéraux en vigueur et ii) 1/2 de 1,0 % par an ou b) le taux de base du Canada, majoré de 0,45 % à 1,75 % par an (0,75 % à 1,75 % au 31 décembre 2024), selon le ratio d'endettement de la Société; ou
- emprunts au taux de financement garanti à un jour (« **SOFR** ») pour des périodes de un, deux, trois ou six mois assortis d'un taux d'intérêt correspondant au taux SOFR, majoré de 1,45 % à 2,75 % par an (1,75 % à 2,75 % par an au 31 décembre 2024), selon le ratio d'endettement de la Société.

Au 31 décembre 2025, le solde des emprunts au titre de la facilité de crédit était de néant (néant en 2024). Les charges financières se chiffraient à 4,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (5,5 M\$ en 2024), incluant les charges d'intérêts, les commissions d'attente et les frais d'émission de titres d'emprunt. La commission d'attente varie de 0,29 % à 0,40 % par an (0,39 % à 0,62 % par an en 2024), selon le ratio d'endettement de la Société, et ce, même si aucun montant n'a été prélevé sur la facilité de crédit. La convention régissant la facilité de crédit renferme des clauses qui exigent que la Société respecte certains ratios financiers, notamment des ratios d'endettement. Au 31 décembre 2025, la Société respectait tous ces ratios et ces engagements.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

15. Charges d'exploitation selon leur nature¹

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Frais de personnel ^{2, 3}	26 943 \$	16 144 \$
Frais de bureau, d'assurance et autres	4 177	5 171
Honoraires ³	4 980	3 845
Total des frais d'administration généraux et des frais d'expansion des affaires	36 100 \$	25 160 \$

^{1.} Comprennent les frais d'administration généraux et les frais d'expansion des affaires.

^{2.} Comprennent une charge de rémunération fondée sur des actions de 18,4 M\$ (4,3 M\$ en 2024), dont une tranche de 12,5 M\$ (1,5 M\$ en 2024) est liée aux réévaluations à la valeur de marché en raison de l'augmentation du cours de l'action de la Société au cours des périodes.

^{3.} Certains frais ont été présentés dans les frais d'expansion des affaires en raison de leur nature.

16. Charges financières, montant net

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge d'intérêts – emprunts et obligation locative	4 217 \$	5 618 \$
Produits d'intérêts	(758)	(545)
Total des charges financières, montant net	3 459 \$	5 073 \$

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d’actions et les données par action)

17. Engagements et éventualités

Engagements

Intérêts miniers

Le tableau qui suit résume les engagements de la Société d’effectuer des paiements en trésorerie par unité pour les métaux pour lesquels elle détient un droit contractuel en vertu des contrats d’achat et de vente de métaux applicables et des contrats visant les intérêts aurifères payés d’avance :

Intérêt minier	Marchandise	Date de début	Volume attribuable acheté	Paiement en trésorerie par unité	Durée
Cerro Lindo	Argent	20 déc. 2016	65 % ¹	10 % de la moyenne mensuelle du prix	Durée de vie de la mine
ATO	Or	11 août 2017	25 % ²	17 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
ATO	Argent	11 août 2017	50 % ³	17 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Gunnison	Cuivre	30 oct. 2018	16,5 % ⁴	25 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Buriticá	Argent	15 mars 2019	100 % ⁵	5 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Impala Bafokeng	Or	23 janv. 2020	70 % ⁶	5 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Northparkes	Or	10 juill. 2020	54 % ⁷	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Northparkes	Argent	10 juill. 2020	80 % ⁷	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
La Bolsa	Or	19 janv. 2023	5 %	Moins élevé de 450 \$ et du prix au comptant	Durée de vie de la mine
La Colorada	Or	19 janv. 2023	100 %	Moins élevé de 650 \$ et du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Agbaou	Or	14 août 2024	3 % ⁸	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Bonikro	Or	14 août 2024	3 % ⁹	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Arcata et Azuca	Or	27 févr. 2025	5 %	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Arcata et Azuca	Argent	27 févr. 2025	5 %	10 % du prix au comptant	Durée de vie de la mine
Intérêts aurifères payés d’avance					
Auramet	Or	19 janv. 2023	1 250 onces par trimestre	16 % du prix au comptant	Jalons définis dans les conditions commerciales ¹⁰

1. 65 % de l’argent payable produit à Cerro Lindo jusqu’à la livraison de 19,5 millions d’onces, puis 25 % par la suite.

2. 25 % de l’or provenant d’ATO jusqu’à la livraison de 46 000 onces d’or, puis 25 % par la suite, sous réserve d’un plafond annuel de 7 125 onces.

3. 50 % de l’argent d’ATO jusqu’à la livraison de 375 000 onces d’argent et, par la suite, 50 % de l’argent sous réserve d’un plafond annuel de 59 315 onces.

4. Le pourcentage d’achat de la production de cuivre affiné produit par la mine Gunnison varie de 3,5 % à 16,5 % en fonction de la capacité de production totale de la mine Gunnison, le pourcentage d’achat de la production commençant à 16,5 % et diminuant à mesure que la capacité de production du projet Gunnison augmente. Triple Flag a la possibilité d’accroître le pourcentage de sa participation au flux de revenu en versant un dépôt additionnel d’un montant maximum de 65,0 M\$.

5. L’argent produit est basé sur un ratio argent/or fixe de 1,84 sur la durée de vie de l’actif.

6. 70 % de l’or payable produit jusqu’à la livraison de 261 000 onces, puis 42 % par la suite.

7. 54 % de l’or payable produit jusqu’à la livraison de 630 000 onces, puis 27 % par la suite; 80 % de l’argent payable produit jusqu’à la livraison de 9 millions d’onces, puis 40 % par la suite.

8. 3 % de l’or payable jusqu’à la livraison de 29 000 onces d’or, puis 2 % par la suite.

9. 3 % de l’or payable jusqu’à la livraison de 39 300 onces d’or, puis 2 % par la suite.

10. À partir du 27 septembre 2031 et de la livraison de 50 000 onces d’or.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Kemess

Le 16 mai 2018, Triple Flag s'est engagée à conclure un accord d'achat et de vente de la production d'argent du projet Kemess. En échange d'un dépôt immédiat et progressif de 45,0 M\$ et de paiements continus correspondant à 10 % du cours moyen de l'argent sur cinq jours pour chaque once d'argent achetée, Triple Flag recevra 100 % de l'argent payable produit à la mine, sous réserve d'un ratio plancher de 5,5755 onces d'argent par 1 000 livres de cuivre produites à partir de Kemess et de pourcentages fixes de métaux payables pour le cuivre et l'argent. Le dépôt initial doit être effectué en quatre versements : un versement de 10,0 M\$ au moment de la décision d'amorcer la construction, un versement de 10,0 M\$ à la date du premier anniversaire du paiement initial et deux versements de 12,5 M\$ aux deux dates anniversaires suivantes.

Le financement du dépôt initial est assujéti à certaines conditions de clôture, y compris l'annonce publique d'une décision de construction par Centerra Gold Inc. À ce jour, aucune décision en matière de construction n'a été annoncée.

18. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées de la Société comprennent ses filiales et ses principaux dirigeants. Dans le cours normal des activités, la Société conclut des transactions avec ses filiales au titre de la prestation de services. Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminées dans le cadre de la consolidation et ne sont pas communiquées dans la présente note. Il n'y a eu aucune autre transaction entre parties liées à présenter au cours de l'exercice.

Les parties liées de la Société sont ses principaux dirigeants et ses administrateurs, ainsi que Triple Flag Mining Aggregator S.à r.l. (« **Aggregator** »). Aggregator détient la majorité des actions ordinaires émises et en circulation de la Société et est contrôlée par certains fonds d'investissement dont le conseiller est Elliott Investment Management L.P. et les sociétés membres de son groupe.

Le tableau qui suit résume la rémunération versée aux principaux dirigeants de la Société :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Total des salaires et avantages sociaux à court terme ¹	8 495 \$	11 857 \$
Rémunération fondée sur des actions ²	18 449	4 287
	26 944 \$	16 144 \$

1. Comprend les salaires, les avantages sociaux et les primes gagnées au cours de la période.

2. Représente les options d'achat d'actions, les unités d'actions de négociation restreinte, les unités d'actions fondées sur le rendement et les unités d'actions différées.

19. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société, certains employés et cadres peuvent acquérir des actions ordinaires à un prix d'exercice établi par le conseil d'administration. Le prix d'exercice est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de marché d'une action ordinaire à la date d'attribution et le cours moyen pondéré en fonction du volume de l'action ordinaire à la Bourse de New York pour les cinq jours précédant immédiatement la date à laquelle l'option d'achat d'actions est attribuée. Les options d'achat d'actions s'acquièrent de manière égale sur trois ans et expirent au bout de sept ans.

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Au 31 décembre 2025, 1 134 697 options d'achat d'actions (1 563 467 en 2024) étaient en cours. Les options devraient comporter une date d'échéance tombant sept ans après la date d'attribution. Aucune option n'a été attribuée en 2025 ni en 2024. Les options attribuées en 2023 ont un prix d'exercice de 13,73 \$ l'action.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions s'est établie à 0,3 M\$ en 2025 (0,4 M\$ en 2024) et est comptabilisée à titre de composante des frais de personnel dans les charges d'exploitation. Au 31 décembre 2025, 957 778 options (972 370 options en 2024) pouvaient être exercées.

Activité relative aux options d'achat d'actions des employés

	2025		2024	
	Options	Prix d'exercice moyen	Options	Prix d'exercice moyen
Aux 1 ^{er} janvier	1 563 467	13,17 \$	3 957 362	13,17 \$
Exercées	(428 770)	13,10	(1 850 957)	13,06
Annulées	—	—	(542 938)	13,37
Aux 31 décembre	1 134 697	13,30 \$	1 563 467	13,24 \$

Options d'achat d'actions des employés en cours

Au 31 décembre 2025		Non exerçables	Exerçables
		Années jusqu'à l'acquisition complète	
Prix d'exercice	Options		Options
13,00 \$	—	0,3	675 651
13,73 \$	176 919	0,3	282 127
	176 919		957 778

Au 31 décembre 2025, la charge de rémunération non comptabilisée en lien avec les options d'achat d'actions était de néant (0,3 M\$ en 2024).

Unités d'actions de négociation restreinte, unités d'actions fondées sur le rendement et unités d'actions différées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 161 577 UANR (197 688 en 2024) ont été attribuées à des employés de la Société. Les UANR attribuées en 2023 ont une période d'acquisition des droits de 36 mois, conformément à la méthode d'acquisition en bloc, alors que les droits de celles attribuées en 2024 et en 2025 s'acquièrent en trois tranches égales sur 36 mois, et des UANR additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes payés au cours de la période d'acquisition des droits. La charge de rémunération fondée sur des actions de la Société comprend un montant de 3,0 M\$ (0,9 M\$ en 2024) lié aux droits d'acquisition d'UANR. Au 31 décembre 2025, la charge de rémunération fondée sur des actions non comptabilisée liée aux UANR attribuées non acquises totalisait 3,4 M\$ (2,3 M\$ en 2024); celle-ci devrait être comptabilisée sur une période de deux ans. La charge liée aux UANR est comptabilisée à titre de frais d'administration généraux hors trésorerie. Au 31 décembre 2025, la valeur du passif lié aux UANR s'établissait à 9,1 M\$ (2,7 M\$ en 2024), dont une tranche de 6,3 M\$ était courante (1,2 M\$ en 2024).

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a attribué 148 164 UAFR (166 971 en 2024) à des employés de la Société. Les UAFR ont une période d'acquisition des droits de 36 mois à partir de la date d'attribution, conformément à la méthode d'acquisition en bloc, et des UAFR additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes payés au cours de la période d'acquisition des droits. La charge de rémunération fondée sur des actions de la Société comprend un montant de 1,9 M\$ (0,4 M\$ en 2024) lié aux droits d'acquisition d'UAFR. Au 31 décembre 2025, la charge de rémunération fondée sur des actions non comptabilisée liée aux UAFR attribuées non acquises totalisait 2,4 M\$ (1,9 M\$ en 2024); celle-ci devrait être comptabilisée sur une période de deux ans. La charge liée aux UAFR est comptabilisée à titre de frais d'administration généraux hors trésorerie. Au 31 décembre 2025, la valeur du passif lié aux UAFR s'établissait à 5,1 M\$ (0,5 M\$ en 2024), dont une tranche de néant était courante (néant en 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 30 012 UAD (57 728 en 2024) ont été attribuées aux administrateurs indépendants non membres de la direction de la Société aux termes du régime d'UAD. Des UAD additionnelles sont créditées pour tenir compte des dividendes payés. L'ajustement à la valeur de marché comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 au titre du régime d'UAD a donné lieu à une augmentation de 5,1 M\$ du passif lié aux UAD (0,3 M\$ en 2024). La valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2025 était de 9,4 M\$ (3,8 M\$ en 2024), dont la totalité était courante.

20. Impôt sur le résultat**a. Charge d'impôt sur le résultat**

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge d'impôt exigible	9 640 \$	10 121 \$
Charge d'impôt différé	19 713	193
Charge d'impôt sur le résultat	29 353 \$	10 314 \$
Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Charge d'impôt liée aux activités poursuivies		
Charge d'impôt exigible		
Canada	144 \$	— \$
International	9 496	10 121
	9 640	10 121
Charge d'impôt différé		
Canada	20 319	(1 291)
International	(606)	1 484
	19 713	193
Charge d'impôt sur le résultat	29 353 \$	10 314 \$

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt moyen pondéré de la Société applicable aux bénéfices des entités consolidées :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Résultat avant impôt sur le résultat	269 358 \$	(12 770) \$
Au taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 %	71 380 \$	(3 384) \$
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différences de taux d'impôt prévus par la loi à l'étranger	(44 558)	(5 936)
Différences temporaires visées par la dispense de comptabilisation initiale	3 107	3 717
Actif d'impôt différé non comptabilisé	1 537	7 928
Produits ou charges non imposés	156	5 533
Ajustements au titre de l'exercice précédent	(1 336)	1 293
Incidence du change sur le solde d'impôt différé	(541)	724
Autres	(392)	439
Charge d'impôt sur le résultat	29 353 \$	10 314 \$

b. Impôt différé

Les principales composantes des actifs et passifs d'impôt différé aux 31 décembre 2025 et 2024 s'établissent comme suit :

Sommaire des actifs et passifs d'impôt différé		
Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Actifs d'impôt différé		
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	28 979 \$	21 897 \$
Flux de revenu et autres actifs	6 298	6 915
	35 277	28 812
Passifs d'impôt différé		
Redevances et autres actifs	(49 479)	(23 300)
	(14 201) \$	5 512 \$
Classement		
Actifs non courants	5 870	8 446
Passifs non courants	(20 071)	(2 934)
	(14 201) \$	5 512 \$
Variation des impôts différés, montant net		
Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 512 \$	5 705 \$
Comptabilisé en résultat net	(19 713)	(193)
Solde à la clôture de l'exercice	(14 201) \$	5 512 \$

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Les variations des actifs et des passifs d'impôt différé ont été comptabilisées dans le résultat net pour toutes les périodes présentées.

Pertes autres qu'en capital

Les pertes autres qu'en capital générées au Canada qui ne sont pas utilisées expireront dans un délai de 20 ans à compter de la date à laquelle elles sont survenues. Par conséquent, le solde actuel des pertes autres qu'en capital comprend des pertes qui expirent entre 2038 et 2045, comme suit :

Année d'expiration	De 2038 à 2040	De 2041 à 2042	De 2043 à 2045	Total
Pertes autres qu'en capital	31 430 \$	12 220 \$	43 467 \$	87 117 \$

21. Autres passifs non courants

Aux 31 décembre	2025	2024
Rémunération fondée sur des actions (note 19)	7 879 \$	2 019 \$
Autres passifs non courants	280	807
Total des autres passifs non courants	8 159 \$	2 826 \$

22. Capitaux propres

Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Au 31 décembre 2025, le capital-actions de la Société se composait de 206 531 806 actions ordinaires sans valeur nominale et d'aucune action privilégiée.

	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions
Solde au 31 décembre 2023	201 353 962	1 749 180 \$
Exercice d'options sur actions	473 081	(163)
Achat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du RAAA	(615 200)	(4 676)
Solde au 31 décembre 2024	201 211 843	1 744 341 \$
Exercice d'options sur actions	204 634	(1 253)
Actions émises en faveur des actionnaires d'Orogen	5 633 629	125 311
Achat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et du RAAA	(518 300)	(3 576)
Solde au 31 décembre 2025	206 531 806	1 864 823 \$

En novembre 2025, Triple Flag a reçu de la TSX l'approbation de renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, dans le cadre de laquelle elle peut acquérir jusqu'à 10 328 075 de ses actions ordinaires (10 071 642 en 2024), de temps à autre, conformément aux règles et aux procédures de la TSX. Les rachats dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont autorisés jusqu'au 16 novembre 2026. Les rachats quotidiens seront limités à 43 278 actions ordinaires, ce qui représente 25 % du volume quotidien moyen

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

des opérations portant sur les actions ordinaires à la TSX pour la période allant du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025, sauf si les rachats sont effectués conformément à l'exception relative aux rachats en bloc prévue par les règles de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées par la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a racheté 518 300 de ses actions ordinaires (615 200 en 2024) dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour 9,0 M\$ (8,9 M\$ en 2024), dont un montant de 4,5 M\$ (5,3 M\$ en 2024) du capital-actions.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société a mis en place un RAAA avec le courtier désigné responsable de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le RAAA permet le rachat des actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où la Société ne serait normalement pas autorisée à les racheter en raison de restrictions d'ordre réglementaire et des périodes habituelles d'interdiction des négociations qu'elle s'impose. La Société a comptabilisé un montant de 8,0 M\$ (8,0 M\$ en 2024) au titre des rachats d'actions aux termes du RAAA pour les périodes d'interdiction des négociations qu'elle s'est imposées au cours de la période de présentation de l'information financière.

Dividendes

En 2025, la Société a déclaré et versé des dividendes totalisant 45,8 M\$ (à raison de 0,0550 \$ par action aux premier et deuxième trimestres et de 0,0575 \$ par action aux troisième et quatrième trimestres). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société avait déclaré et versé des dividendes totalisant 43,3 M\$ (à raison de 0,0525 \$ par action aux premier et deuxième trimestres et de 0,0550 \$ par action aux troisième et quatrième trimestres). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune nouvelle action ordinaire n'a été émise à même le capital dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (aucune en 2024).

23. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Société a pour principal objectif de veiller à disposer de liquidités suffisantes pour financer ses activités courantes, s'acquitter de ses obligations contractuelles aux termes des accords de flux de revenu liés à ses intérêts miniers et rembourser ses dettes.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements à la lumière des changements dans la conjoncture et l'environnement opérationnel et en fonction des caractéristiques de risque de ses actifs. Afin d'assurer une gestion efficace du capital, la Société a mis en place des processus de planification, des processus budgétaires et des processus d'établissement des prévisions afin de l'aider à déterminer les fonds dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs au chapitre de l'exploitation et de la croissance. La Société s'assure qu'elle dispose de suffisamment de fonds pour combler ses besoins à court terme, y compris ceux liés à ses activités commerciales et à ses activités d'exploitation, compte tenu des flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer de ses activités d'exploitation et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qu'elle détient.

Au 31 décembre 2025, la Société estimait que ses ressources en capital, ajoutées aux flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ses activités d'exploitation, étaient suffisantes pour assurer le financement de ses activités courantes. Se reporter à la section portant sur le risque de liquidité à la note 25 pour plus de précisions sur les fonds auxquels la Société peut avoir accès.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur et, au 31 décembre 2025, elle respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de la facilité de crédit (se reporter à la note 14).

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

24. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances d'exploitation (exception faite des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance), les intérêts aurifères payés d'avance et autres, les placements, les prêts, les dettes d'exploitation et autres passifs, l'obligation locative ainsi que les emprunts.

La Société applique toutes les exigences d'IFRS 9 à ses instruments financiers. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

IFRS 9 établit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues aux fins de l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Les actifs financiers de la Société qui sont exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances d'exploitation (compte non tenu des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance) et les prêts détenus au coût amorti. Les créances d'exploitation (compte non tenu des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance) sont comptabilisées au coût amorti, et leur valeur comptable s'établissait à 21,5 M\$ au 31 décembre 2025 (16,0 M\$ en 2024).

Les pertes de crédit attendues sur les prêts détenus au coût amorti sont évaluées selon la méthode générale. Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à Triple Flag et les flux de trésorerie que la direction s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie que la direction s'attend à recevoir reposent sur les attentes quant à la capacité des contreparties de rembourser les sommes dues, laquelle dépend de divers facteurs, notamment les résultats de production, les coûts d'exploitation, les prix des marchandises et les besoins en capitaux. Triple Flag tient compte de facteurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs aux fins de cette appréciation. L'application du modèle des pertes de crédit attendues n'a pas eu d'incidence importante sur les prêts de la Société au 31 décembre 2025, car la Société n'avait aucun prêt détenu au coût amorti pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En ce qui a trait aux créances, la Société applique la méthode simplifiée permise aux termes d'IFRS 9, suivant laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance. Étant donné les taux de rotation actuels et le risque de crédit lié aux créances d'exploitation (compte non tenu des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance), l'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues n'a eu aucune incidence importante, car la Société a déterminé que les pertes de crédit attendues sur ses prêts étaient négligeables.

Pour fournir un aperçu de la fiabilité des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, la Société classe ses instruments financiers dans trois niveaux prescrits selon les normes comptables. La hiérarchie des justes valeurs établit trois niveaux pour classer les données d'entrée des méthodes d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Se reporter à la note 10 b pour des précisions supplémentaires sur les placements évalués à la juste valeur.

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

La valeur comptable des créances d'exploitation (compte non tenu des taxes sur la valeur ajoutée et des charges payées d'avance), de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des prêts, des dettes d'exploitation et autres passifs (compte non tenu des passifs liés à la rémunération fondée sur des actions) et des emprunts, avoisine leur juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers aux 31 décembre 2025 et 2024 sont présentés dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2025	JVRN	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	71 284 \$	— \$
Créances d'exploitation (sauf les taxes sur la valeur ajoutée et les charges payées d'avance)	—	21 543	—
Intérêts aurifères payés d'avance et autres	91 015	—	—
Placements	17 421	—	—
Prêt	3 118	—	—
Dettes d'exploitation et autres passifs (compte non tenu de la rémunération à base d'actions)	—	—	19 350
Total	111 554 \$	92 827 \$	19 350 \$

Au 31 décembre 2024	JVRN	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	36 245 \$	— \$
Créances d'exploitation (sauf les taxes sur la valeur ajoutée et les charges payées d'avance)	—	16 022	—
Intérêts aurifères payés d'avance et autres	49 539	—	—
Placements	3 010	—	—
Prêt	1 784	—	—
Dettes d'exploitation et autres passifs (compte non tenu de la rémunération à base d'actions)	—	—	18 167
Total	54 333 \$	52 267 \$	18 167 \$

25. Exposition aux risques financiers et gestion des risques

La Société est exposée à divers degrés à certains risques financiers dans le cadre de ses activités. Le programme de gestion globale des risques financiers vise d'abord et avant tout à préserver les liquidités en réduisant l'exposition aux risques occasionnée par l'incertitude et la volatilité sur les marchés financiers. La Société est exposée aux différents types de risques suivants, et elle les gère comme suit :

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

a. Risque de change

Comme la Société envisage d'acquérir des intérêts miniers dans divers pays du monde, certains de ses instruments financiers et des transactions qu'elle conclut sont libellés dans d'autres monnaies que le dollar américain. Par conséquent, la fluctuation du dollar américain par rapport aux autres monnaies aura une incidence sur les charges et la rentabilité de la Société et pourrait également se répercuter sur la valeur de ses actifs.

Afin d'atténuer ce risque, la Société conserve la plus grande partie de ses soldes de trésorerie en dollars américains et ne procède à des achats de devises qu'en cas de besoin, au prix au comptant alors en vigueur, et ce, uniquement dans le but de financer ses activités courantes et d'effectuer les paiements exigibles.

b. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie associés à l'instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Le seul passif soumis à intérêt est la facilité de crédit, qui porte intérêt à taux variable lorsqu'elle est utilisée. Des commissions d'attente sont exigées pour les facilités de crédit sur lesquelles aucun montant n'est prélevé. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait entraîné une diminution du résultat net de 0,4 M\$ (0,4 M\$ en 2024).

c. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si l'un de ses clients ou l'une de ses contreparties à un instrument financier omettait d'honorer ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des redevances à recevoir, des prêts, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des intérêts aurifères payés d'avance de la Société.

Les métaux de la Société reçus au titre des différents intérêts miniers et des intérêts aurifères payés d'avance sont vendus à un client tiers et entraînent un risque de crédit limité.

La Société reçoit des paiements de redevances trimestriellement, et le risque associé à la perception des redevances est minime, étant donné que les paiements de redevances proviennent de mines qui génèrent en général des flux de trésorerie.

Des procédures d'approbation du crédit et d'autres procédures de surveillance sont également en place pour s'assurer que des mesures de suivi sont prises pour recouvrer les prêts en souffrance, et la direction participe activement aux discussions avec les contreparties auxquelles des prêts ont été octroyés. De plus, la Société examine la valeur recouvrable de chaque prêt pris individuellement à la date de clôture pour s'assurer qu'une correction de valeur pour pertes adéquate est constituée lorsque la direction établit qu'il y aura une perte de crédit attendue.

Pour ce qui est des autres créances liées aux facilités de financement, la Société procède à une analyse du crédit ou s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes pour couvrir la valeur comptable nette des autres montants à recevoir en cas de non-paiement de la part d'une tierce partie.

En ce qui a trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, la Société gère le risque de crédit lié aux contreparties en maintenant des comptes bancaires auprès de banques américaines et canadiennes dignes de confiance. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société étaient maintenus auprès de banques à charte canadiennes et américaines jouissant d'une notation minimale de A1/P1.

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières au moment où elle est tenue de le faire. La Société finance ses activités au moyen d'une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation et d'emprunts. Elle utilise principalement les fonds générés par ses activités d'exploitation pour financer ses charges d'exploitation et les paiements d'intérêts et de capital liés à ses emprunts. La Société passe en revue régulièrement ses flux de trésorerie réels et prévisionnels, et elle gère le risque de liquidité en conservant un montant adéquat de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et en recourant aux facilités de crédit inutilisées au besoin.

La Société estime que sa trésorerie détenue et ses flux de trésorerie estimatifs générés par les redevances et par la vente de crédits pour métaux seront suffisants pour financer ses besoins prévus en matière de fonds de roulement d'exploitation des 12 prochains mois.

Le tableau qui suit fait état des passifs financiers et des obligations contractuelles non actualisés de la Société classés en fonction de leur échéance :

Au 31 décembre 2025	Total	Moins de un an	De un an à trois ans	Plus de trois ans
Dettes d'exploitation et autres passifs	35 073 \$	35 073 \$	— \$	— \$
Obligation locative	1 619	463	799	357
Total	36 692 \$	35 536 \$	799 \$	357 \$

Au 31 décembre 2024	Total	Moins de un an	De un an à trois ans	Plus de trois ans
Dettes d'exploitation et autres passifs	23 090 \$	23 090 \$	— \$	— \$
Obligation locative	1 961	419	865	677
Total	25 051 \$	23 509 \$	865 \$	677 \$

e. Risque sur prix de marchandises

La rentabilité des activités de la Société et de ses intérêts miniers dépend principalement des cours de marché et des perspectives pour l'or et l'argent.

Les cours des marchandises ont toujours fluctué grandement et subissent l'incidence de plusieurs facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment la demande sur le marché industriel, le marché résidentiel et le marché de la vente au détail, les ventes à terme réalisées par les producteurs et les spéculateurs, le niveau de la production mondiale, les variations à court terme de l'offre et de la demande attribuables aux activités de spéculation ou de couverture, les variables macroéconomiques, les événements d'ordre géopolitique et certains autres facteurs liés spécifiquement à l'or (y compris la gestion des réserves des banques centrales).

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Dans la mesure où le cours des marchandises augmente au fil du temps, la juste valeur des intérêts miniers de la Société augmentera et les flux de trésorerie s'amélioreront; inversement, la baisse du cours d'une marchandise entraînera une diminution de la juste valeur des intérêts miniers ainsi que des flux de trésorerie. Une période prolongée de faiblesse des cours pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités d'exploitation de la Société, compromettre ses occasions de conclure des acquisitions et réduire considérablement la valeur pour les actionnaires.

Une augmentation/diminution de 10 % du cours de l'or et de l'argent, qui représentent les deux principales sources de revenus nets de la Société, entraînerait une augmentation/diminution du bénéfice net d'environ 19,9 M\$ (14,2 M\$ en 2024) et 11,5 M\$ (8,9 M\$ en 2024), respectivement. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour atténuer son exposition au risque sur marchandises.

Triple Flag Precious Metals Corp.

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

26. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires se composent de ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients		
Droits à des flux de revenu et autres intérêts connexes		
Or	164 139 \$	108 143 \$
Argent	144 970	96 584
Autres	—	842
Droits de redevances	79 595	62 050
Produits des activités ordinaires – autres	—	1 372
Total des produits des activités ordinaires	388 704 \$	268 991 \$

Les produits des activités ordinaires tirés des droits à des flux de revenu et d'autres intérêts connexes et de droits de redevances ont essentiellement été tirés des intérêts miniers suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients		
Droits à des flux de revenu et autres intérêts connexes		
Northparkes	109 653 \$	64 636 \$
Cerro Lindo	92 601	69 876
Buriticá	21 808	16 352
El Mochito	19 727	274
Impala Bafokeng	18 583	13 998
Auramet	17 844	11 919
Bonikro	10 759	7 335
Agbaou	9 457	4 731
La Colorada	4 516	3 344
ATO	2 690	10 706
Autres	1 471	2 398
	309 109 \$	205 569 \$
Droits de redevances		
Beta Hunt	17 710 \$	11 605 \$
Fosterville	11 411	9 907
Young-Davidson	8 384	6 397
Camino Rojo	7 706	6 732
Florida Canyon	7 125	4 959
Agbaou	6 750	2 975
Kensington	4 484	6 715
Stawell	4 062	3 337
Henty	3 191	1 639
Eagle River	1 868	997
Minera Florida	999	—
Autres	5 905	6 787
	79 595 \$	62 050 \$
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	388 704 \$	267 619 \$
Produits des activités ordinaires – autres	— \$	1 372 \$
Total des produits des activités ordinaires	388 704 \$	268 991 \$

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes à une institution financière ont représenté 85 % des produits des activités ordinaires de la Société (64 % en 2024). La Société ne serait pas touchée de façon importante si cette institution financière cessait d'acheter des crédits de métaux précieux auprès d'elle puisque ces ventes seraient redirigées vers d'autres institutions financières.

27. Information sectorielle

Les activités de la Société sont organisées en un seul secteur d'exploitation, qui englobe les activités d'acquisition et de gestion d'accords de flux de redevances visant des métaux précieux et d'autres marchandises de grande qualité, et les intérêts connexes. Le principal décideur opérationnel de la Société, qui est le chef de la direction, prend les décisions en matière de répartition du capital, passe en revue les résultats d'exploitation et évalue la performance.

La répartition géographique des produits des activités ordinaires tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis aux termes d'accords de flux de revenu et d'intérêts connexes, et de redevances, est fondée sur l'emplacement des mines desquelles est tirée la production visée par les accords de flux et d'intérêts connexes, et de redevances.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les produits tirés des accords de flux de revenu et intérêts connexes, et de redevances, ont été générés dans les territoires suivants :

Répartition géographique des produits des activités ordinaires

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Australie	146 027 \$	94 095 \$
Pérou	93 184	70 509
Autres pays d'Amérique latine	53 415	27 212
Afrique et Asie	49 837	39 746
États-Unis	29 950	26 520
Canada	16 291	10 909
Total des produits des activités ordinaires	388 704 \$	268 991 \$

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les actifs non courants étaient situés dans les territoires suivants :

Aux 31 décembre	2025	2024
Australie	579 034 \$	607 194 \$
États-Unis	552 435	297 232
Canada	251 928	236 536
Afrique du Sud	127 171	130 860
Pérou	108 390	90 036
Côte d'Ivoire	90 552	101 468
Mexique	62 227	66 376
Chili	54 671	32 391
Colombie	40 488	43 145
Guatemala	24 900	24 900
Mongolie	17 350	17 350
Autres	51 535	46 846
Total des actifs non courants	1 960 681 \$	1 694 334 \$

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les données par action)

28. Variations du fonds de roulement

Exercices clos les 31 décembre	2025	2024
Augmentation des créances d'exploitation et des autres actifs	(5 238) \$	(2 737) \$
Augmentation des stocks ¹	(569)	(1 128)
Augmentation des dettes d'exploitation et autres passifs ²	15 209	3 639
Variation du fonds de roulement	9 402 \$	(226) \$

^{1.} Compte non tenu de l'amortissement pour épuisement.

^{2.} Tient compte de la réévaluation à la valeur de marché de la rémunération fondée sur des actions et des UAD en raison de l'augmentation du cours de l'action de la Société.

29. Résultat par action – de base et dilué

Exercices clos les 31 décembre	2025		2024	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net	240 005 \$	240 005 \$	(23 084) \$	(23 084) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	203 618 559	204 071 985	201 304 234	201 304 234
Résultat par action	1,18 \$	1,18 \$	(0,11) \$	(0,11) \$

30. Événements postérieurs à la date de clôture

Placement dans le gisement E44 de Northparkes

Le 10 février 2026, Triple Flag International Ltd. (« **TFI** »), une filiale en propriété exclusive de Triple Flag Precious Metals Corp., et Evolution ont conclu une entente selon laquelle TFI investira 84,3 M\$ dans la mise en valeur du gisement à ciel ouvert à haute teneur en or E44 de Northparkes, ce qui comprend une période de sept ans de livraisons minimales garanties à Triple Flag au titre de flux de revenu. Aux termes de l'entente, TFI aura le droit d'acheter 20 % de l'or payable et 30 % de l'argent payable du gisement E44 en contrepartie d'un paiement continu correspondant à 10 % du prix au comptant de l'or et du prix de l'argent pour chaque once livrée. Le flux de revenu sur l'or et l'argent existant de TFI sur Northparkes n'est pas touché, sauf en ce qui concerne le gisement aurifère E44. La transaction devrait être financée au cours du quatrième trimestre de 2026.